



HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapports de la Commission du programme,
du budget et de l'administration****Premier rapport: Questions financières***Table des matières*

	<i>Page</i>
Programme et budget pour 2004-05	1
Compte du budget ordinaire et Fonds de roulement	1
Rapport du Sous-comité du bâtiment	3
Fonds pour les systèmes informatiques.....	5
Projet IRIS.....	6
Questions financières relatives à l'Institut international d'études sociales	10
Sécurité et sûreté du personnel et des locaux	10
Centre international de formation de l'OIT.....	12
Documents soumis à la 66 ^e session du Conseil du Centre (Turin, 4-5 novembre 2004)	12
Rapport de la 66 ^e session du Conseil du Centre (Turin, 4-5 novembre 2004).....	12
Utilisation de l'excédent de 2000-01.....	16
Réserve pour les réunions techniques en 2004-05	16
Cadre stratégique pour 2006-2009 (et aperçu préliminaire des Propositions de programme et de budget pour 2006-07)	18
Evaluation du Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité.....	35
Evaluation du Programme focal sur l'élimination du travail des enfants (IPEC)	38

Rapport du Corps commun d'inspection des Nations Unies sur ses activités pendant l'année se terminant au 31 décembre 2003, et autres rapports du CCI.....	44
Autres questions financières	45
Annexe: Remarques du Directeur général à la Commission du programme, du budget et de l'administration.....	47

1. La Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration s'est réunie les 10 et 11 novembre 2004 sous la présidence de M. P. Séguin, Président du Conseil d'administration. M. B. Botha (porte-parole des employeurs) était rapporteur.
2. La commission a été informée par le Directeur général du cadre stratégique (voir annexe).

Programme et budget pour 2004-05

Compte du budget ordinaire et Fonds de roulement (Première question à l'ordre du jour)

3. La commission était saisie d'un document¹ fournissant des informations sur le compte du budget ordinaire 2004-05 et la situation du Fonds de roulement au 30 septembre 2004.
4. Le représentant du Directeur général (M. Johnson, directeur du Département des services financiers) a indiqué que, depuis le 31 octobre 2004, 790 400 francs suisses ont été reçus au titre des contributions pour 2004 et des périodes antérieures de la part de trois Etats Membres: la Bosnie-Herzégovine a versé 10 743 francs suisses au titre de ses contributions pour 2004; le Venezuela a payé 772 600 francs suisses d'arriérés; l'Arménie a versé 7 097 francs suisses d'arriérés. Le montant total des contributions reçues à ce jour s'élève donc à 298 327 041 francs suisses, dont 251 289 650 francs suisses de contributions pour 2004, et 47 037 391 francs suisses d'arriérés. Le solde dû au 10 novembre 2004 est de 198 313 751 francs suisses.
5. M. Botha, prenant la parole au nom des membres employeurs, a remercié les gouvernements qui se sont déjà acquittés de leurs contributions et ceux qui ont payé leurs arriérés, et a félicité ceux qui ont déjà effectué leurs versements pour 2005. Il a constaté que le nombre de pays ayant perdu le droit de vote a diminué. Il a demandé si l'on craignait un déficit en 2004.
6. M. Blondel, s'exprimant au nom des travailleurs, s'est réjoui que 68,9 pour cent des contributions mises en recouvrement aient déjà été versées, et il a constaté un progrès par rapport à l'année dernière, quand, à la même date, le taux était de 49 pour cent. Cependant, il a dit son inquiétude devant les retards considérables de quelques gros contributeurs notamment, qui menacent la rapidité, voire la capacité d'exécution des programmes de l'Organisation. Il s'est également inquiété du nombre de pays ayant perdu leur droit de vote en une période aussi cruciale. Il a vivement souhaité l'abandon du modèle de croissance zéro pour que l'Organisation puisse bénéficier d'un budget plus conséquent lui permettant de faire face à toutes ses responsabilités.
7. Le représentant du gouvernement du Canada a appelé à nouveau les Etats Membres à s'acquitter de leurs obligations financières et à payer la totalité de leurs contributions. La situation s'est légèrement améliorée, mais il reste un niveau inacceptablement élevé de contributions non acquittées. Il s'est enquis du nombre d'Etats Membres ayant conclu des plans de remboursement pour leurs arriérés de contributions. Il a demandé des éclaircissements sur la dérogation aux Règles de gestion financière qui permet le transfert d'arriérés à un fonds spécial.

¹ Document GB.291/PFA/1.

8. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis, constatant un manque de précisions sur les dépenses et le fait que 70-71 pour cent de l'ensemble des dépenses de l'OIT sont des dépenses de personnel, a demandé jusqu'à quel point les prévisions de dépenses annuelles concernant le personnel sont conformes à la réalité et quelle est l'estimation pour le reste de la période biennale. Il a ajouté qu'il serait utile pour les membres de la commission d'avoir une comparaison des dépenses de personnel effectives par année de travail à ce stade de l'exercice et des coûts standards figurant au budget, et d'avoir aussi une estimation des économies ou déficits de l'exercice en fonction des coûts standards. Il a demandé comment serait couvert un éventuel déficit et, au cas où des économies seraient réalisées, si la commission serait consultée sur leur emploi.
9. La représentante du Directeur général (M^{me} O'Donovan, directrice exécutive du Secteur de la gestion et de l'administration) a assuré à la commission qu'il n'y aurait pas de déficit durant la période biennale en cours; en fait, comme le montre le flux des contributions, le Bureau n'est pas confronté à une crise financière. Il reste que les dépenses pour les neuf premiers mois de la période biennale ont été particulièrement lourdes. En fait, elles sont dans la continuité d'une tendance apparue lors de la dernière période biennale qui est le reflet encourageant d'une meilleure exécution du programme. Un taux de dépenses plus élevé est le signe positif d'une pleine utilisation des ressources. Toutefois, si ce taux d'exécution élevé devait se poursuivre sans contrôle pendant le reste de la période biennale, il risquerait de limiter la capacité du Bureau d'absorber le coût d'activités supplémentaires que le Conseil d'administration pourrait approuver, par exemple la Commission d'enquête sur le Bélarus, les mesures de sécurité au siège et la nécessité de récupérer la réduction budgétaire faite au titre de la rotation du personnel, qui s'élève, pour cette période biennale, à 4,5 millions de dollars. (Si les directeurs de programmes devaient dépenser l'intégralité de leur budget, il serait impossible de satisfaire à l'obligation d'absorber ces 4,5 millions de dollars, compte tenu des ressources budgétaires actuelles.)
10. Traditionnellement, les nouvelles demandes approuvées par le Conseil d'administration durant une période biennale ont pu être satisfaites du fait d'un faible taux d'exécution et, dans certains cas, d'une capacité excédentaire. Les pressions exercées sur le Bureau durant ces dernières périodes biennales pour qu'il redouble d'efficacité tout en développant les services aux mandants se sont traduites par une situation budgétaire plus tendue qui, combinée à des taux d'exécution plus élevés, ne laisse plus aucune marge pour répondre à de nouvelles demandes. Depuis que cette tendance à une hausse du taux d'exécution est apparue, le Bureau surveille constamment l'exécution du budget et, le cas échéant, procède à une redéfinition des priorités et de l'utilisation des ressources. Des mesures sont adoptées pour que le Bureau puisse gérer de façon responsable les ressources qui lui sont confiées.
11. Le représentant du Directeur général (M. Johnson) a fait savoir que les 14 Etats Membres concernés honorent tous leur plan de remboursement. Le non-respect de ce plan conduirait à la perte du droit de vote. Pour ce qui est du traitement des arriérés, tout montant reçu sert d'abord à réapprovisionner le Fonds de roulement pour compenser les emprunts temporaires. D'autres arriérés reçus sont consolidés avec les recettes de l'exercice en cours et, à la fin de celui-ci, conformément au Règlement financier, il est possible de déterminer s'il y a excédent ou déficit. En cours d'exercice, aucun montant n'est viré au Compte de programmes spéciaux. L'orateur a donné l'assurance que toute surestimation des dépenses de personnel se traduira par une sous-utilisation du budget, c'est-à-dire par un excédent. Il a évoqué l'excédent constaté à la fin de l'exercice 1998-99, dû pour près de moitié à l'évolution favorable des dépenses de personnel.
12. La commission a pris note du rapport.

Rapport du Sous-comité du bâtiment (Deuxième question à l'ordre du jour)

13. La commission était saisie d'un document² contenant le rapport du Sous-comité du bâtiment.
14. M. Saldanha (président du Sous-comité du bâtiment) a brièvement présenté ce rapport.
15. M. Botha a demandé que les propositions impliquant des dépenses, par exemple pour la rénovation du bâtiment du siège, soient présentées à la Commission du programme, du budget et de l'administration (PFAC) avant d'être discutées par le Sous-comité du bâtiment.
16. M. Blondel, prenant la parole au nom des membres travailleurs, a félicité le rapporteur de sa présentation. Concernant le bureau régional de Lima, il s'est réjoui de l'accomplissement des travaux dans l'enveloppe budgétaire, dans les délais et sans accident. Il a remercié le gouvernement chilien de l'exonération de la taxe locale sur les ventes dont bénéficie le bureau sous-régional de Santiago et a regretté les retards dans le cas du bureau de Dar es-Salaam. L'analyse du patrimoine des biens de l'Organisation a fait l'objet d'un excellent dossier présenté au Sous-comité du bâtiment. Il est évident que les principaux problèmes concernent le siège du BIT. Le bâtiment a déjà un certain âge et des problèmes de sécurité se posent, voire des problèmes de santé. Le Comité d'hygiène et de sécurité devrait être saisi de ces questions et fournir des réponses au personnel. Les travaux nécessaires seraient de l'ordre de 60 à 80 millions de dollars; cette question ne relève donc plus du seul Sous-comité du bâtiment, mais de la Commission du programme, du budget et de l'administration et même du Conseil d'administration. L'orateur a demandé que des précisions sur les besoins concrets soient fournies à la commission lors de la session de mars 2005.
17. Le représentant du gouvernement du Kenya, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, s'est félicité du rapport. S'agissant des locaux du bureau régional pour les Amériques, à Lima, il a noté avec satisfaction que le nouveau bâtiment a été inauguré le 25 mai 2004, achevé dans les délais et dans les limites du budget approuvé. Ce nouveau bâtiment a déjà remporté plusieurs prix d'architecture, et il a félicité le Bureau et l'équipe de direction au niveau régional pour le succès du projet. S'agissant des locaux du bureau régional à Santiago du Chili, le groupe de l'Afrique note avec satisfaction que les travaux de construction ont commencé en juillet 2004, que la date d'achèvement est fixée à mai 2005, et que 40 pour cent environ du travail a déjà été réalisé. L'orateur s'est également félicité des nouvelles concernant la taxe sur les ventes en rapport avec le projet ainsi que des efforts déployés par le Bureau pour mettre un terme au contrat de location en cours sans pénalités ou autres coûts pour l'OIT. En raison de la dépréciation du dollar entre le moment où le projet a été soumis, en novembre 2003, et la signature du contrat, 120 000 dollars supplémentaires doivent être alloués au projet. Ces considérations étant prises en compte, le groupe de l'Afrique souscrit au point appelant une décision.
18. S'agissant des locaux du bureau de l'OIT à Dar es-Salaam, le représentant du gouvernement du Kenya a constaté que le Bureau met maintenant la dernière main aux éléments structurels restants du bâtiment pour terminer le projet dans les limites du budget de 1,7 million de dollars. Le groupe de l'Afrique exhorte le Bureau à accélérer la construction, car tout retard se traduirait par de nouveaux coûts.

² Document GB.291/PFA/2.

19. Le groupe de l'Afrique est convenu qu'il est urgent que le Bureau mette au point une stratégie concernant les biens immobiliers de l'Organisation. Cette stratégie devrait comprendre divers éléments tels que la couverture géographique, les besoins de l'OIT en termes d'appui aux programmes actuels et futurs, et l'aptitude à servir les mandats d'une manière effective et efficiente.
20. Le groupe de l'Afrique estime également qu'il est impératif que les locaux du Bureau répondent aux exigences et normes en matière de santé, de sécurité et de sûreté. De 60 à 80 millions de dollars environ sont requis pour effectuer les réparations nécessaires dans le bâtiment du siège, et le groupe de l'Afrique est d'avis que le Bureau devrait envisager d'autres solutions pour financer les réparations, par exemple prendre contact avec le gouvernement hôte ou obtenir des prêts sans intérêts.
21. Pour ce qui est des installations sur le terrain, plusieurs bureaux ont dû quitter les locaux partagés avec les Nations Unies pour se réinstaller ailleurs. Dans le cas d'Abidjan, l'orateur a dit espérer que la situation s'améliorera rapidement du point de vue de la sécurité et qu'elle ne nécessitera pas de prendre des décisions à la hâte.
22. Le représentant du gouvernement d'El Salvador, au nom du groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a exprimé sa satisfaction au sujet du nouveau siège régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Lima. Les pays de son groupe sont satisfaits du résultat final, qui a pu rester dans les limites budgétaires. Les pays du GRULAC expriment leur gratitude aux membres du Conseil d'administration et du Sous-comité du bâtiment, et en particulier au directeur du bureau régional et au gouvernement du Pérou. Grâce au ferme engagement de ce pays dans le projet, il a été possible d'obtenir un bureau répondant aux attentes exprimées.
23. Le représentant du gouvernement du Japon a souhaité clarifier le point de vue de sa délégation concernant la stratégie relative aux locaux, qui n'est qu'imparfaitement reflétée dans le paragraphe 26 du rapport. Tout d'abord, les dépenses concernant les locaux devraient être financées par le Fonds pour le bâtiment et le logement, et les règles et procédures pour l'utilisation d'autres moyens, par exemple des prêts, devraient être clairement présentées dans la stratégie. Deuxièmement, concernant l'acceptation de dons de terrains et de bâtiments, l'orateur a insisté sur la nécessité de disposer d'une évaluation préalable complète des besoins pour les activités de l'OIT et des implications financières, y compris les coûts d'utilisation. Troisièmement, la stratégie concernant les locaux devrait être liée de manière appropriée à la stratégie en matière de sécurité. En ce qui concerne la rénovation et la remise à neuf du bâtiment du siège, l'orateur a estimé qu'une discussion approfondie sur la situation financière actuelle est nécessaire; il a souhaité obtenir des informations précises et a demandé que les priorités soient clairement déterminées.
24. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a apporté des corrections au paragraphe 27 du rapport du Sous-comité du bâtiment. Premièrement, elle s'est exprimée «au nom des PIEM». La deuxième phrase doit se lire comme suit: «A l'échelle nationale, par exemple, il est préoccupant de constater qu'une dizaine de bureaux extérieurs ne sont pas conformes aux recommandations MOSS comme le montre ce rapport». La cinquième phrase devrait être modifiée avec les termes suivants figurant en caractères gras: «En ce qui concerne le cadre général de la stratégie, l'oratrice a déclaré que son gouvernement attache la plus grande importance à la position et à la couverture géographique des bureaux extérieurs en fonction des programmes opérationnels tout en prenant en considération les aspects liés à la sûreté et à la sécurité et à la santé». Il conviendrait également d'ajouter une dernière phrase: «Elle a déclaré que tous les bureaux devraient avoir prévu des dispositions ou faire face aux impondérables et aux catastrophes afin de garantir une perturbation minimale s'il devait y avoir une situation d'urgence». Les PIEM attendent avec intérêt de lire le premier projet de stratégie en matière de locaux avant la prochaine session du

Conseil d'administration afin qu'il puisse être examiné en même temps que le projet de budget.

25. Le représentant du gouvernement du Canada a dit pleinement souscrire à la déclaration des PIEM. Le Bureau a fourni un document d'information sur les locaux, mais il espère qu'il sera complété par un autre document qui comprendra non seulement un inventaire, mais également une évaluation de la situation et, le cas échéant, des recommandations. Eu égard aux importantes sommes en jeu, il s'est demandé de quelle manière les priorités seront établies.
26. M. Botha a souhaité connaître la politique du BIT concernant la dépréciation des bâtiments et des autres biens.
27. Le représentant du Directeur général (M. Johnson) a déclaré, en réponse à M. Botha, que toute décision de financement est tout d'abord soumise à la Commission du programme, du budget et de l'administration, après quoi la mise en œuvre du projet approuvé peut relever du Sous-comité du bâtiment. En ce qui concerne la dépréciation, les règles et la politique comptables suivies par le BIT sont conformes à celles suivies ailleurs dans le système des Nations Unies, mais elles ne prévoient rien en ce qui concerne la dépréciation des actifs immobilisés. Les dépenses liées aux biens immobilisés sont traitées comme une dépense pour l'année afférente. Il existe néanmoins une provision de 365 000 francs suisses par exercice qui est transférée du budget ordinaire vers le Fonds pour le bâtiment et le logement. Il s'agit d'une forme de fonds d'amortissement utilisé pour le remplacement et la réparation des bâtiments lorsque les besoins se présentent. Les chiffres figurant dans le document montrent que cette somme est manifestement insuffisante et de nouvelles propositions seront faites à ce sujet.
28. *La commission recommande au Conseil d'administration:*
- a) *d'autoriser le Bureau à augmenter le coût estimatif du projet relatif au bureau sous-régional de Santiago d'un montant de 120 000 dollars, à financer par le Fonds pour le bâtiment et le logement, afin de tenir compte de la dépréciation du dollar par rapport au peso entre l'automne 2003 et le début de la construction;*
 - b) *de prendre note des actions entreprises par le Bureau en ce qui concerne le remboursement de la taxe locale sur les ventes et la résiliation d'engagement de location actuelle;*
 - c) *de demander au Bureau de rendre compte de l'avancement du projet au Sous-comité du bâtiment en mars 2005.*

Fonds pour les systèmes informatiques

(Troisième question à l'ordre du jour)

29. La commission était saisie d'un document³ qui fait le point de différents projets informatiques.
30. M. Botha a fait des commentaires sur les trois points abordés dans le document. Le premier concerne l'amélioration de la communication des données siège/terrain. Sauf erreur, le

³ Document GB.291/PFA/3/1.

projet comporte deux phases. Au cours de la première, la société SITA a évalué le fonctionnement de 45 bureaux et a constaté que la situation est satisfaisante dans près de la moitié d'entre eux. Cela signifie qu'une mise à niveau sera nécessaire dans tous les autres. C'est ce à quoi sera consacrée la deuxième phase. Trois bureaux opérant en Afrique sont concernés – Abidjan, Kinshasa et Alger. L'orateur a demandé quelle sera la suite de ce projet et s'il y a des fonds pour mettre à niveau tous les bureaux. Le deuxième point abordé dans le document concerne le système EDMS (système de gestion électronique des documents). Les dépenses consacrées au prototype s'élèvent à 217 954 dollars. L'orateur a demandé si le solde permettra de financer le reste du projet. En ce qui concerne le troisième point, il a noté que le système de vote électronique fonctionne bien et il a demandé quelle utilisation sera faite des économies réalisées.

- 31.** M. Blondel, prenant la parole au nom du groupe des travailleurs, a déclaré à propos de l'amélioration de la communication des données au siège et sur le terrain que, puisque le système IRIS allait prendre le relais, il n'était plus question de financement supplémentaire. Il s'est félicité que le système de gestion électronique des documents mis en place reste dans les limites de l'enveloppe budgétaire. L'intervenant a admis que le système de vote électronique installé lors de la dernière session de la Conférence a bien fonctionné, mais il a demandé si ce système n'est pas déjà dépassé et s'il ne serait pas plus rationnel d'utiliser des bornes permettant aux délégués de voter en utilisant leur badge.
- 32.** La représentante du Directeur général (M^{me} O'Donovan) a confirmé que la connexion des trois bureaux prioritaires, qui constitue la deuxième phase, est en cours de finalisation. Le solde non dépensé du budget alloué à l'amélioration de l'infrastructure de télécommunication du BIT est suffisant pour mettre à niveau le reste des bureaux. En ce qui concerne l'EDMS, le budget alloué ne finance que le prototype. Des ressources supplémentaires seront nécessaires pour la suite du développement.

Projet IRIS

- 33.** La commission était saisie d'un document ⁴ qui fait le point du projet IRIS.
- 34.** La représentante du Directeur général (M^{me} Paxton, directrice exécutive du Secteur du dialogue social) a rendu compte des progrès réalisés depuis mars. Les structures de gouvernance sont toutes en place et fonctionnent bien; d'importants progrès ont été accomplis en ce qui concerne la gestion du changement, la participation des utilisateurs et la formation; l'analyse des dépenses totales d'appropriation a été menée à bien; les options pour l'infrastructure technique ont été soigneusement analysées et des décisions ont été prises; les communications concernant le projet se sont beaucoup intensifiées; enfin, une partie du projet est devenue opérationnelle tant au siège que sur le terrain pour la préparation du programme et budget 2006-07. IRIS remplacera tous les grands processus d'appui et processus administratifs (processus financiers donnés, voyages, achats, sommes à recevoir et à payer, gestion de trésorerie, gestion des postes, composante pour la coopération technique et, chose importante, composante pour la gestion stratégique). Le module de gestion stratégique, qui est devenu opérationnel en mai 2004, établit le lien entre les ressources et les objectifs stratégiques. La date de la mise en service a été reportée car il serait irresponsable de la maintenir à novembre. Malgré les retards dans les tests, les résultats ont été positifs. Le système mis en place est en voie d'achèvement pour le 19 novembre et il est prévu qu'il devienne opérationnel en février, sous réserve que certaines étapes soient franchies. En mars 2004, il avait été annoncé que la construction du système coûterait 40 millions de dollars, 2,5 millions supplémentaires étant mis de côté

⁴ Document GB.291/PFA/3/2.

pour les imprévus. Le système sera mis en place pour les quarante millions de dollars prévus et la réserve pour imprévus ne sera pas utilisée. Le report à février de la mise en production n'alourdira pas le coût du projet mais il y aura quelques dépenses supplémentaires, assez réduites, pour maintenir les systèmes actuels pendant encore quelques mois. Les coûts pour l'OIT, compte tenu de l'ampleur du projet, soutiennent très favorablement la comparaison avec ceux auxquels ont dû faire face d'autres institutions du système des Nations Unies. Le coût du financement d'IRIS jusqu'à la fin de l'exercice devrait atteindre 10,7 millions de dollars, dont 2 millions de dollars de coûts de transition. Ces chiffres sont le résultat d'importantes discussions et consultations internes et le Bureau les juge fiables. Le Bureau demande que cette somme soit financée par les gains de change sur l'excédent de trésorerie – actuellement 10,4 millions de dollars. Le projet comblera la différence entre cette somme et les 10,7 millions de dollars nécessaires grâce à de nouvelles économies. Ce processus, entrepris par l'équipe de travail interne, est déjà en cours.

- 35.** Après application de toutes les règles du BIT en matière d'achats, il a été décidé, avec l'approbation du Comité des contrats, de conserver un appui technique interne important après la mise en service opérationnelle. A la suite d'un appel d'offres international, il a été décidé de sous-traiter certaines composantes de l'appui technique. Seuls l'hébergement de l'infrastructure technique proprement dite et la maintenance des matériels et logiciels seront sous-traités. C'est la meilleure solution, à la fois du point de vue budgétaire et du point de vue de l'appropriation. Les composantes à forte intensité de connaissances continueront à relever du BIT, et la sous-traitance des composantes informatiques techniques coûtera nettement moins cher. Cette solution garantit aussi une meilleure sécurité, y compris en cas de catastrophe, a le moins d'impact possible sur les ressources humaines et préserve les compétences et connaissances du BIT.
- 36.** M. Botha a remercié M^{me} Paxton des informations détaillées qu'elle a communiquées depuis qu'elle a repris le projet. C'est un modèle de transparence qui s'est révélé très utile. Des réponses ont été données à beaucoup de questions détaillées. Les structures de gestion mises en place semblent être efficaces pour traiter des problèmes qui ont été décrits, et l'orateur a déclaré accepter la nouvelle date de mise en œuvre. La prévision qui est donnée des coûts totaux est la meilleure prévision possible en l'état actuel des choses mais le coût du projet est la question clé. A l'origine, il était prévu qu'IRIS coûterait 20 millions de dollars. On en est désormais à 50 millions. C'est épouvantable et il faut espérer que l'on procédera à un réexamen ou à une analyse des problèmes pour éviter que cela ne se reproduise à l'avenir. Les structures de gestion ont posé un vrai problème et il est temps de mettre en place une nouvelle structure pour la gestion du projet. L'orateur a déclaré appuyer le point appelant une décision.
- 37.** M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a également félicité M^{me} Paxton du travail accompli. Les travailleurs souhaitent une présentation détaillée des dépenses déjà consenties pour le projet IRIS et des dépenses prévues. Ce calcul est indispensable compte tenu du fait que le projet, initialement chiffré à 20 millions de dollars, atteint maintenant le chiffre de 40 millions, voire plus, et qu'il est demandé d'affecter le reliquat des gains de change réalisés sur l'excédent 2000-01 au projet IRIS par l'intermédiaire du Fonds pour les systèmes informatiques. Le groupe des travailleurs s'étonne également que le matériel du projet ne se trouve pas à Genève et que l'Organisation perde ainsi un certain contrôle. La question ne se pose pas seulement en termes économiques mais également en termes politiques. Enfin, l'orateur a insisté sur la nécessaire adhésion du personnel au projet IRIS. Il faut multiplier les activités d'information et de formation pour que le personnel voie dans le projet IRIS un élément dynamique d'amélioration de sa condition.

38. Le représentant du gouvernement d'El Salvador, parlant au nom du groupe des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), s'est félicité des progrès réalisés et des informations détaillées données sur les coûts. Le coût total du projet est préoccupant, de même que le coût annuel estimé de maintenance d'IRIS à compter de 2006, qui suppose d'y consacrer 5,8 millions de dollars par an. L'orateur s'est demandé quel impact cela aura sur le budget de 2006-07 et a espéré que cela n'aura pas d'incidence négative sur la coopération technique.
39. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe des PIEM, a rappelé les déclarations antérieures à l'appui du projet IRIS. Les membres de son groupe regrettent le report de la date de mise en production et souhaitent avoir l'assurance que l'achèvement des tâches techniques les plus importantes garantira qu'il n'y aura plus de nouveau retard. Ils ont trouvé le document difficile à suivre. Les chiffres concernant les dépenses, les prévisions et les ressources en personnel sont éparpillés dans tout le document. Il faudrait que les futures mises à jour comportent, dans une annexe d'une page, un tableau donnant une indication précise des dépenses effectuées, engagées ou prévues ainsi que des ressources en personnel. Le rapport soulève un certain nombre de questions. La personne qui dirigeait à l'origine le projet est partie et la question se pose de savoir qui dirige désormais le projet et dans quelles conditions. Le paragraphe 10 indique une diminution progressive du nombre de consultants et une augmentation du nombre de fonctionnaires du BIT associés au projet. Le nombre de consultants serait ainsi tombé de 40 à 20 mais aucune indication n'est donnée quant à l'augmentation du nombre de fonctionnaires. Le paragraphe 13 fait état de la sous-traitance de l'achat, de l'hébergement et de la maintenance des gros ordinateurs à un partenaire spécialisé. L'oratrice a demandé qu'on lui confirme que des procédures transparentes d'appel à la concurrence ont bien été appliquées. Le paragraphe 16 indique que, une fois le système mis en place, l'équipe du projet sera ramenée en l'espace de deux semaines de 120 à 55 personnes. L'oratrice a demandé l'assurance que cette équipe réduite sera capable de faire face à la charge de travail aux premiers stades de l'introduction du système. Selon le paragraphe 20, l'analyse des dépenses totales d'appropriation pour la période allant de la mi-novembre 2004 au 31 décembre 2005 évalue ces dépenses à 13,6 millions de dollars et elle évalue à 8 millions de dollars par an le coût de l'appui à IRIS, une fois qu'il aura atteint un état stable. Au paragraphe 22, le Bureau estime que ces chiffres pourraient être ramenés à 10,7 millions et 5,8 millions de dollars respectivement. Les PIEM se félicitent des efforts ainsi faits pour réduire les coûts mais, compte tenu de l'historique du projet, ils souhaiteraient qu'on leur donne l'assurance que cela peut être considéré comme des estimations maximales pour les coûts de mise en œuvre et d'exploitation d'IRIS jusqu'à la fin de 2005. Au paragraphe 23, le Bureau propose que 10,4 millions de dollars de gains de change servent à financer IRIS jusqu'à la fin de 2005. Avant d'approuver cette proposition, les PIEM souhaitent des éclaircissements sur les gains de change relatifs à l'utilisation de l'excédent 2000-01, mentionnés au document GB.291/PFA/7. Ce document propose que la commission recommande au Conseil d'administration d'allouer la totalité du reliquat des gains de change à IRIS. L'oratrice a demandé qu'on lui confirme que les 10,4 millions de dollars représentent la totalité du solde.
40. Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran a estimé que le projet IRIS est un projet important et que l'OIT doit en bénéficier; toutefois, il convient de distinguer le nécessaire du superflu car, compte tenu des difficultés budgétaires actuelles, l'OIT n'a pas d'argent pour le superflu. Il importe d'être sûr que le projet demeure nécessaire. L'orateur a demandé des éclaircissements sur le processus d'appel d'offres pour la sous-traitance d'une partie du projet, pour une valeur de 1,1 million de dollars, ainsi qu'un tableau indiquant clairement l'ensemble des dépenses, des coûts et des budgets.
41. Le représentant du gouvernement du Japon a dit approuver la déclaration faite au nom des PIEM ainsi que les objectifs généraux du projet IRIS. Il s'est inquiété des retards ainsi que

de l'augmentation des coûts du projet et a demandé des mises à jour périodiques. Le développement et la mise en œuvre d'IRIS devraient être financés par le Fonds pour les systèmes informatiques, avec les ressources existantes, et ne devraient pas peser sur le budget ordinaire. L'orateur a déclaré souhaiter obtenir des informations en mars prochain sur l'effet, en matière d'économie de coûts, du système IRIS sur les activités de l'OIT.

42. Le représentant du gouvernement de la République de Corée a fait observer, premièrement, que le Conseil d'administration est invité à signer un chèque en blanc pour le projet et, deuxièmement, que des sommes considérables sont demandées pour IRIS sans que d'autres solutions soient proposées.
43. La représentante du Directeur général (M^{me} Paxton) a expliqué qu'il importe de faire la distinction entre le coût de la mise en place du système et son exploitation sur une base annuelle. En ce qui concerne l'utilisation de l'excédent, les 10,4 millions de dollars représentent le solde des gains de change mais ce n'est pas la première fois que des gains de change sont utilisés pour financer IRIS. Les projections des coûts sont le résultat de tout un processus de discussion, de planification et de consultation et elles sont jugées fiables mais il ne s'agit quand même que de projections. Le Directeur général a déjà traité de la question d'une nouvelle structure de gestion en créant le nouveau poste de directeur exécutif auquel font rapport tous les principaux départements qui participent directement au projet IRIS. Le Département des services financiers, le Département du développement des ressources humaines et le Bureau de l'informatique et des communications (ITCOM) feront tous rapport à M^{me} O'Donovan, et de gros efforts ont été réalisés pour assurer une transition sans heurt. La formation aura lieu dans toute la mesure possible au siège et visera environ 800 utilisateurs généraux et 200 utilisateurs spécialisés. Il y a 95 modules de formation. La plupart des instructeurs appartiendront au personnel du BIT. Le scepticisme suscité par IRIS a diminué et la manière dont ce projet améliorera les conditions de travail intéresse de plus en plus de gens. En ce qui concerne les économies et l'impact sur le budget, le document a essayé de donner des informations détaillées sur les économies à court terme qui peuvent être identifiées immédiatement. L'équipe spéciale qui a récemment été créée pour faciliter la transition examine également la question des économies pouvant être faites à court terme. Les économies pouvant être faites à plus long terme n'ont pas encore été calculées mais la capacité de les réaliser dépendra de la mesure dans laquelle le BIT exploitera pleinement IRIS. L'équipe a défini 220 processus métiers, ce qui est sans précédent et ce qui donne la possibilité d'analyser et de reconfigurer ces processus. En ce qui concerne l'utilisation de consultants et de membres du personnel du BIT, la règle générale est de réduire le nombre de consultants et d'accroître le nombre de fonctionnaires associés au projet afin de limiter les coûts, d'assurer le transfert des connaissances et de favoriser l'appropriation. Cela a été fait. Le Bureau a désigné des coordinateurs du changement chargés de déterminer qui recevra la formation, et à quels modules, et quels seront les rôles et responsabilités dans l'ensemble du Bureau. Il y a une interaction continue avec les utilisateurs les plus importants, principalement les responsables des services d'appui des finances, du programme et des ressources humaines. Il existe un comité des parties prenantes, soit une trentaine de personnes qui se réunissent toutes les deux semaines pour prendre des décisions. Il existe aussi un comité du projet qui prend les décisions les plus importantes. Il y a l'équipe spéciale et les formateurs. Le processus d'appel d'offres a été totalement transparent et ouvert, l'équipe a suivi toutes les règles et a procédé à des consultations dans l'ensemble du Bureau. L'équipe d'IRIS a déjà diminué dans une certaine mesure et sera encore réduite dans un proche avenir. Elle sera néanmoins d'une taille suffisante pour apporter aux utilisateurs le soutien nécessaire. Les administrateurs du réseau LAN seront appelés, avec d'autres, à participer au processus d'appui au projet lorsque celui-ci sera opérationnel.
44. Le représentant du Directeur général (M. Johnson) a expliqué que les mesures prises en février en ce qui concerne l'excédent et les gains de change avaient pour premier objectif

de protéger les fonds déjà affectés par la commission à différentes fins. En plus des gains de change, environ 5 millions de dollars provenant de l'excédent 2000-01 ont été alloués au Fonds pour les systèmes informatiques afin de financer trois petits projets dont une description détaillée figure dans le document GB.291/PFA/3/1. En novembre 2003, il a été annoncé que l'argent affecté à l'un de ces projets – le réseau à longue distance (WAN) – n'était plus nécessaire et, en conséquence, 3,4 millions de dollars provenant de l'excédent 2000-01 ont été virés au projet IRIS. Le total des gains de change nets réalisés en février 2004 était de 16 millions de dollars. Une partie – 5,6 millions de dollars – a déjà été utilisée pour achever le développement d'IRIS, et le solde – 10,4 millions de dollars – est nécessaire pour financer le coût d'IRIS jusqu'à la fin du présent exercice. Il n'y a pas d'autres gains disponibles ni d'autres gains susceptibles de se concrétiser. Toutefois, si le taux de change du dollar par rapport au franc suisse évolue de manière importante au cours du présent exercice, il est possible qu'il y ait de nouveau des gains de change, mais très limités, au titre de l'excédent.

45. Le Président a rappelé une question posée à M^{me} Paxton à propos de la délocalisation.
46. La représentante du Directeur général (M^{me} Paxton) a indiqué que la structure d'hébergement d'IRIS se trouve au Pays-Bas, qu'elle est connectée au siège et qu'elle assure une parfaite protection. Il y a deux lieux d'hébergement, ce qui offre une garantie totale en cas de catastrophe.
47. La commission a pris note des documents.

Questions financières relatives à l'Institut international d'études sociales

(Quatrième question à l'ordre du jour)

48. La commission était saisie d'un document⁵ concernant l'autorisation de l'Institut d'accepter des contributions et des dons, assorti d'un état financier.
49. M. Suzuki (membre employeur) a fait savoir que le Conseil de l'Institut a approuvé l'état financier sous réserve que le Bureau fournisse un complément d'information. Il a proposé que la commission accepte cet état financier à condition qu'une note de bas de page soit préparée.
50. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a dit qu'il n'a pas d'observation à formuler concernant ce document, sinon qu'il se réjouit de la générosité de certains fonctionnaires du BIT.
51. La commission a pris note du document.

Sécurité et sûreté du personnel et des locaux

(Cinquième question à l'ordre du jour)

52. La commission était saisie d'un document⁶ contenant des informations sur la mise en œuvre des mesures de sécurité et de sûreté du personnel au siège et dans les bureaux extérieurs.

⁵ Document GB.291/PFA/4.

⁶ Document GB.291/PFA/5.

53. M. Botha s'est dit préoccupé de la perspective d'une fermeture de l'accès au BIT, tout en reconnaissant l'impérieuse nécessité de prendre des mesures de sécurité. Il a demandé un rapport sur la mise en œuvre de telles mesures et demandé des éclaircissements au sujet de la deuxième étape, mentionnée au paragraphe 9.
54. M. Blondel, s'exprimant au nom des travailleurs, a insisté sur l'image du BIT comme lieu de refuge et symbole de liberté. Il convient certes de répondre aux préoccupations nouvelles en matière de sécurité, préoccupations qui ne sont d'ailleurs pas propres au siège et qui se posent sur le terrain également, mais il ne faut pas pour autant remettre en cause l'image d'ouverture associée au BIT. Il ne faut pas non plus, à des fins d'uniformisation avec d'autres institutions, transformer le bâtiment en forteresse.
55. Sur la question du badge d'entrée, l'intervenant a demandé quelles sont les données contenues dans ces badges. Il ne faudrait pas qu'ils deviennent un moyen de contrôle des déplacements des fonctionnaires et des gens de l'extérieur en visite au BIT. Enfin, il est important de consulter le Syndicat du personnel et de ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire attribuée au projet, ce d'autant plus que la mise en place des différentes mesures de sécurité a déjà été assez onéreuse et que leur efficacité peut être mise en doute.
56. Le représentant du gouvernement du Canada, prenant la parole au nom du groupe des PIEM, a fait siennes les vues exprimées par le groupe des employeurs et celui des travailleurs au sujet de l'établissement d'un rapport sur la mise en œuvre des mesures de sécurité et concernant en particulier le paragraphe 9.
57. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a estimé que la sécurité de tous les bâtiments des sièges d'organisations internationales à Genève doit être assurée selon des normes similaires et que l'ensemble du personnel employé par ces organisations doit être protégé selon la même norme. Elle a demandé si la sécurité du bâtiment du siège de l'OIT répond à la même norme que celle des bâtiments des autres sièges à Genève. Elle a jugé qu'à l'avenir il serait peut-être préférable d'examiner le rapport du Sous-comité du bâtiment avant d'examiner les questions de sécurité et de sûreté, étant donné le lien entre les deux.
58. La représentante du Directeur général (M^{me} Paxton) a fait observer qu'une évaluation et un rapport seront possibles une fois la mise en œuvre achevée. En ce qui concerne la deuxième étape, il faut d'abord évaluer les mesures mises en œuvre avant de passer à une autre phase. L'intention est de s'intéresser aux autres zones du bâtiment qui sont susceptibles de poser des problèmes de sécurité, telles que le secteur des machines, des équipements, etc. Une équipe spéciale interne a été constituée, dont elle est la présidente, et des consultations ont été menées avec le bureau de la commission. Ces consultations devraient se poursuivre. La confidentialité fait partie intégrante du processus. Quant aux données contenues dans les badges, les informations sont détenues par le département d'accréditation et non pas par celui de la sécurité, et ne sauraient être communiquées. Des données limitées sont saisies dans le badge. Une base de données à laquelle un administrateur aura accès stockera les informations sur les personnes entrant dans le bâtiment et servira en cas d'urgence à déterminer combien de personnes se trouvent à l'intérieur. La base de données ne servira pas à suivre les mouvements des personnes, dont la libre circulation sera absolument garantie. L'oratrice a indiqué qu'elle croit savoir que les normes de sécurité appliquées au siège de l'OIT sont les mêmes que celles des autres institutions de l'ONU ayant leur siège à Genève et sont conformes aux normes MOSS. Cependant, si le niveau de sécurité devait évoluer à Genève, des mesures supplémentaires seraient nécessaires, la plus importante d'entre elles consistant à revêtir les vitres d'une mince pellicule.

59. Le représentant du gouvernement de l'Espagne, se référant au paragraphe 12 concernant le bureau de Port of Spain, a demandé si les indemnités qui seraient versées par l'assurance pour couvrir les dégâts sont disponibles ou si des fonds supplémentaires sont nécessaires.
60. La représentante du Directeur général (M^{me} Paxton) a promis de se renseigner sur ce point.
61. La commission a pris note du document du Bureau.

Centre international de formation de l'OIT (Sixième question à l'ordre du jour)

Documents soumis à la 66^e session du Conseil du Centre (Turin, 4-5 novembre 2004)

Rapport de la 66^e session du Conseil du Centre (Turin, 4-5 novembre 2004)

62. La commission était saisie de deux documents⁷ ayant trait au Centre international de formation de l'OIT de Turin.
63. M^{me} Sasso Mazzufferi (membre employeur), s'exprimant au nom des employeurs, s'est félicitée du rapport, intéressant et informatif, ainsi que des documents présentés au Conseil du Centre. Le paragraphe 32 synthétise les points importants, notamment les excellents résultats obtenus par le Centre. Ce succès doit se traduire par des activités répondant aux besoins prioritaires des mandants. Le BIT doit avoir plus souvent recours au Centre. Davantage de gouvernements doivent participer au système des contributions volontaires, et utiliser le Centre pour former leurs fonctionnaires. Le Centre doit collaborer davantage avec les organisations d'employeurs, des pays industrialisés et des pays en développement. Enfin, il convient de redresser le déséquilibre qui existe actuellement entre les activités pour les travailleurs et les activités pour les employeurs.
64. M. Blondel, s'exprimant au nom des travailleurs, souhaite qu'il soit tenu compte des quelques observations qu'ils se proposent de faire concernant les paragraphes 54 et 80 du document. Le Bureau n'interfère pas suffisamment dans les activités du Centre de Turin. Par ailleurs, le BIT n'assure plus que 10 pour cent du financement du Centre, alors que l'Union européenne, par exemple, en assure 28 pour cent. Si la tendance se confirme, on peut craindre que les activités du Centre cessent, à terme, de correspondre aux orientations générales de l'Organisation.
65. M. Rampak (membre travailleur) a relevé que dans le paragraphe 80 du rapport du Centre, M^{me} Brighi est qualifiée de membre employeur alors qu'elle est en fait une représentante des travailleurs de l'Italie. Revenant sur la volonté maintes fois déclarée de développer le Centre, l'orateur s'est plaint de l'insuffisance des ressources budgétaires. Reprenant le commentaire du groupe des travailleurs figurant au paragraphe 33 du rapport, il s'est dit déçu que le Directeur général n'ait pas été présent à la réunion. Il a relevé que 10 pour cent seulement de l'ensemble des activités de formation du Centre ont une composante technique qui concerne les normes internationales du travail. En 2003, le pourcentage total de participation des travailleurs est tombé à 11,9 pour cent, contre 14 pour cent en 2002. Il est important que le groupe des travailleurs soit consulté en ce qui concerne les invitations

⁷ Documents GB.291/PFA/6/1 et GB.291/PFA/6/2.

à prendre part aux formations du Centre. L'orateur a remercié la section d'informatique du Centre qui a travaillé étroitement avec ACTRAV au développement de la formation à distance et des réseaux syndicaux mais a relevé que la gestion du programme DELTA laisse à désirer. En ce qui concerne les programmes techniques et régionaux, le groupe des travailleurs recommande de travailler en étroite consultation avec ACTRAV et ACT/EMP en vue d'une implication active des mandants. Il demande que la procédure actuelle consistant à délivrer un certificat de présence soit maintenue. Le groupe des travailleurs salue l'augmentation des activités de formation s'adressant spécifiquement aux femmes ou liées aux différences entre les sexes ainsi que celle du nombre des participantes. L'orateur a demandé une mise au point sur le processus d'intégration du Centre et du BIT pour ce qui a trait à la mobilisation du personnel. Concernant la question des pensions, il s'est félicité de ce que le problème ait été résolu mais a encore une fois demandé une réponse au sujet de la nomination d'un responsable des programmes pour les Etats d'Afrique. L'intervenant a enfin instamment demandé aux partenaires sociaux de faire du Centre de Turin une référence incontournable en tant qu'établissement de formation.

- 66.** Les travailleurs ont également évoqué les corrections à apporter au paragraphe 54 du rapport du Centre de Turin. La quatrième phrase en partant de la fin devrait être formulée en ces termes: «Elle salue les efforts entrepris par le Centre en vue d'aplanir les obstacles et d'instaurer une coopération active, notamment avec les syndicats. Elle attend avec impatience la réunion qui se tiendra dans les prochaines semaines.» Au paragraphe 80, «au Myanmar» doit être remplacé dans la troisième phrase par «avec les syndicats birmanes» et, dans la quatrième, par «en Birmanie».
- 67.** M. Anand (membre employeur) a déclaré qu'une meilleure coordination doit s'instaurer entre le Centre de Turin et l'Institut concernant les travaux futurs dans le domaine des activités de formation et de recherche. Le Directeur général a pris quelques initiatives mais rien de concret n'est survenu depuis. L'Asie du Sud a très peu recouru au Centre et l'Inde n'a participé à aucune de ses activités pendant les deux dernières années. L'intervenant a dit ne pas douter que quelque chose sera fait pour améliorer cette situation.
- 68.** Un représentant du gouvernement de l'Italie a salué, au nom des autorités italiennes, le travail accompli au Centre tout en prenant note du nombre croissant d'activités et de la satisfaction des participants quant à la qualité des cours dispensés. Les neuf appels d'offres remportés témoignent clairement de la compétitivité du Centre. En 2003, 9 749 stagiaires originaires de 177 pays ont fréquenté le Centre de Turin, un résultat positif qui renforce l'Italie dans sa volonté de soutenir le Centre. L'Italie est la principale source de financement du Centre. En 2003 ont été approuvées une contribution au budget ordinaire de 7,5 millions d'euros ainsi qu'une contribution volontaire de 6,6 millions d'euros visant à financer des activités spécifiques. La région du Piémont et la ville de Turin ont également fourni une importante contribution financière. Les possibilités d'accueil seront doublées pour les jeux olympiques d'hiver de 2006 pour un coût d'environ 18 millions d'euros qui sera pris en charge par les autorités nationales et locales. En ce qui concerne les relations entre le Bureau et le Centre, le Directeur général a mis en place, en 2003, une «task force» chargée d'examiner les modalités permettant de renforcer la coopération et les synergies. La «task force» a terminé son travail récemment et a fait un certain nombre de propositions concernant, notamment, la coopération technique. L'intervenant a salué les progrès accomplis dans le domaine de la mobilité du personnel entre le Bureau et le Centre et a relevé avec satisfaction que le Centre a déjà intégré dans son programme d'activité les priorités fixées par la Conférence internationale du travail. Il a attiré l'attention sur la nécessité de bien différencier les ressources financières du Centre et a demandé au BIT d'allouer au Centre des ressources adéquates dans le futur, conformément aux accords de 1983 entre le gouvernement de l'Italie et le BIT, et de lui accorder une part plus importante des ressources destinées à l'assistance technique en matière de formation.

- 69.** La représentante du gouvernement de la Belgique a déclaré que le gouvernement belge arrive au terme de son mandat de membre du Conseil du Centre international de formation de l'OIT, et qu'il est donateur concernant six de ses programmes liés à l'Organisation. Quatre thèmes lui tiennent particulièrement à cœur, tels le dialogue social, l'intégration d'une perspective de genre dans les programmes du Centre, l'évolution de l'impact à long terme des activités du Centre, et la relation entre le Centre et le BIT. Le Centre a fait 18 propositions concernant le suivi du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. L'offre des activités de formation porte sur des thèmes examinés lors des sessions de la CIT, tels l'emploi des jeunes, les migrations et le travail dans l'économie informelle, et la coopération technique est de plus en plus prise en compte. L'oratrice conclut en se félicitant de la pertinence et de l'étendue de l'offre de formation du Centre et de la rapidité de l'exécution des activités.
- 70.** Le représentant du gouvernement de la Jordanie a émis l'espoir que le Bureau réexaminera la question des diverses sources de financement du Centre et a instamment demandé aux Membres d'augmenter leurs contributions. Il s'est déclaré satisfait du programme préparé pour les pays arabes en 2005 et des priorités fixées au niveau régional. Il a salué le programme triennal du Centre visant à renforcer les capacités du ministère du Travail de Jordanie.
- 71.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a particulièrement insisté sur le fait qu'il est important de pourvoir le poste depuis longtemps vacant de responsable du programme régional pour l'Afrique au Centre de Turin. En ce qui concerne le paragraphe 39 du document, l'Afrique du Sud a demandé que la troisième et la quatrième phrase soient formulées en ces termes: «Il note l'intention du Centre de mettre en œuvre des initiatives tenant compte des travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Il attire l'attention du Centre sur les résultats du Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique qui vient de se tenir à Ouagadougou. Lors de ce sommet, les chefs d'Etat et de gouvernement se sont engagés à soutenir et à mettre en œuvre les recommandations du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Ils ont, en outre, adopté un plan d'action comportant plusieurs domaines hautement prioritaires dont le premier consiste à garantir la direction et l'engagement politiques nécessaires à la création d'un environnement de bonne gouvernance. Les stratégies et les initiatives recommandées dans ce plan d'action devraient être prises en considération par le Centre.»
- 72.** Le représentant du gouvernement de la France s'est félicité des bons résultats obtenus par le Centre qui sont dus en grande partie à l'excellent travail de M. Trémeaud. Il partage cependant les inquiétudes des employeurs et des travailleurs concernant la dérive du financement du Centre. Son fonctionnement dépend à 82 pour cent d'un autofinancement sur marché, ce qui l'amène à assumer le rôle d'un prestataire de services de formation sur des sujets parfois éloignés des activités de l'OIT. Par ailleurs, le Bureau n'a pas suffisamment recours au Centre de Turin concernant les volets de formation de ses programmes, bien que le potentiel de formation et d'animation intellectuelle du Centre soit de très grande qualité. Enfin, l'orateur s'est associé aux conclusions du délégué gouvernemental de l'Italie.
- 73.** Le représentant du gouvernement de l'Argentine a insisté sur l'importance du Centre en tant qu'instrument de développement des capacités institutionnelles nécessaires à la réalisation de l'Agenda pour le travail décent. Il a estimé que les discussions et les décisions du Conseil permettront au Centre de continuer à remplir cette fonction de manière appropriée en s'adaptant à l'évolution d'un monde du travail en mutation. Il s'est déclaré favorable à la tenue d'une discussion sur les résultats des travaux de la «task force» selon les modalités indiquées par le délégué gouvernemental de l'Italie.

74. Le représentant du gouvernement du Brésil a demandé que la déclaration du représentant brésilien qui figure au paragraphe 51 du rapport soit légèrement modifiée. Les termes «objectifs stratégiques de l'OIT» doivent être suivis de: «Il fait part également de la satisfaction du gouvernement du Brésil quant à l'augmentation du nombre de ressortissants brésiliens ayant participé aux activités du Centre en 2003, qui préfigure, du moins en a-t-il l'espoir, une nouvelle tendance au sein de cet institut de formation.» Le segment de phrase: «rappelle le soutien du groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes au programme spécial de coopération technique entre l'OIT et le gouvernement de la Colombie et regrette l'insuffisance des activités en langue portugaise et, notamment, l'absence d'activités en portugais dans le domaine de la protection sociale» doit, quant à lui, être inséré après le mot «Colombie».
75. M. Trémeaud, Directeur exécutif du Centre international de formation de l'OIT, Turin, a dit que les observations des intervenants ont été dûment notées. Il faut distinguer entre la nature du financement du Centre et celle de ses activités. En effet, bien que le financement direct par l'OIT ne représente que 18 pour cent, et que les 82 pour cent restants proviennent d'autres sources, le Centre est organisé en fonction des quatre objectifs stratégiques et développe des programmes qui sont bien conformes à ceux du Bureau puisque actuellement les deux tiers de ses activités sont au cœur du mandat de l'Organisation. Le groupe de travail (task force) chargé par le Directeur général de faire des propositions pour mieux articuler les activités du Centre et celles du BIT a fait des propositions, dont certaines ont déjà été mises en œuvre, par exemple le document relatif au système de mobilité entre le Centre et le Bureau, et d'autres sont en cours d'élaboration. Le BIT a confié davantage de travaux de reprographie au Centre, et les contacts évoluent au niveau de la planification des activités du Bureau. Des guides ont été élaborés pour assurer la consultation systématique du Centre par les fonctionnaires et les experts du BIT lors de la conception des projets de coopération technique. Le document fait l'objet de dernières consultations. Lorsqu'il entrera en vigueur, s'il est bien et systématiquement appliqué, le Centre sera beaucoup plus et beaucoup mieux utilisé pour la mise en œuvre des projets de coopération technique du BIT.
76. Le Directeur général a remercié M. Trémeaud et son équipe, dont le nombre n'a pas augmenté bien que celui des participants ait quintuplé en l'espace de quinze ans. En ce qui concerne la «task force», un processus de mise en œuvre progressive des recommandations est en cours. Les questions portant sur la structure budgétaire du Centre et les contributions de l'OIT sont examinées par le Conseil d'administration. La structure budgétaire de l'OIT sera discutée en mars et il est important que le Centre soit renforcé dans ses capacités par les contributions de l'OIT à son budget ordinaire. Le processus visant à établir de façon définitive comment sera redistribué l'ensemble des ressources de l'OIT pour la coopération technique de façon à renforcer l'intégration du Centre et du Bureau est en cours d'étude. Il est nécessaire que soient prises des initiatives dans le domaine de la gestion pour parvenir à un niveau plus élevé de coopération et d'intégration. Les pays donateurs devraient s'attacher à soutenir plus généreusement le Centre, d'autant plus que la question fondamentale du renforcement des capacités figure également parmi les priorités de la politique de développement de presque tous les pays. L'orateur a suggéré que des rencontres informelles aient lieu au Centre durant les sessions du Conseil d'administration afin de discuter du renforcement des capacités organisé entre le Bureau et le Centre. Il a également suggéré que le Conseil du Centre de Turin se réunisse à Genève pour acquérir plus de visibilité.
77. La commission a pris note des documents du Bureau.

Utilisation de l'excédent de 2000-01 (Septième question à l'ordre du jour)

78. La commission était saisie d'un document⁸ concernant l'utilisation de l'excédent de 2000-01.
79. M. Botha s'est dit d'accord avec le point appelant une décision.
80. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a déclaré que, compte tenu des sommes déjà engagées dans le projet IRIS, il n'y a pas d'autre choix que d'appuyer le point pour décision.
81. Le représentant du gouvernement d'El Salvador, s'exprimant au nom du GRULAC, a fait observer que, au 30 septembre 2004, 85 pour cent de l'excédent de 2000-01 ont été alloués et qu'il ne reste plus que 7,9 millions de dollars des Etats-Unis, soit 15,3 pour cent de l'excédent total. Le GRULAC a demandé que, parmi les propositions qui sont préparées en vue de l'utilisation des fonds non encore affectés, figure le Programme spécial de coopération technique pour la Colombie.
82. Le représentant du gouvernement de l'Indonésie a soutenu le GRULAC pour accorder la priorité au programme en faveur de la Colombie.
83. Le représentant du gouvernement du Canada a dit regretter qu'il n'ait pas été possible, faute de temps, d'avoir une discussion plus détaillée sur l'utilisation de cet excédent.
84. *La commission recommande au Conseil d'administration que la totalité des gains de change réalisés sur l'excédent de 2000-01 soit allouée au Fonds pour les systèmes informatiques aux fins du financement du projet IRIS.*

Réserve pour les réunions techniques en 2004-05 (Huitième question à l'ordre du jour)

85. La commission était saisie de deux documents⁹ concernant la réserve pour les réunions techniques en 2004-05.
86. Le Président a expliqué que, aux termes des consultations, un large consensus s'est dégagé sur deux réunions: la Réunion tripartite d'experts sur le secteur de la pêche et la Réunion tripartite d'experts: cadre multilatéral non contraignant relatif à une approche des migrations de main-d'œuvre fondée sur les droits. Cette sélection nous laisserait 230 000 dollars disponibles pour une troisième réunion. Les partenaires sociaux ont marqué une préférence pour la Réunion d'experts sur la mise à jour de la liste des maladies professionnelles, mais il n'y a pas de consensus entre les gouvernements.
87. M. Botha a demandé s'il serait possible de réduire le nombre d'experts devant participer à ces réunions de façon à pouvoir les tenir toutes les trois.
88. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a déclaré qu'il ne remet pas en cause ce qui est déjà décidé. Il s'est demandé pourquoi la composition de la Réunion

⁸ Document GB.291/PFA/7.

⁹ Documents GB.291/PFA/8(&Corr.) et Addendum.

tripartite d'experts sur le cadre multilatéral non contraignant relatif à une approche des migrations de main-d'œuvre fondée sur les droits consisterait en 20 représentants des gouvernements et seulement 10 des employeurs et 10 des travailleurs. Il y voit un déséquilibre. Les travailleurs sont attachés à l'idée de tenir la Réunion d'experts sur la mise à jour de la liste des maladies professionnelles, et estiment qu'il y a consensus à cet égard après consultation des employeurs. Ils souhaiteraient aussi que soit traité le thème du dialogue social. Enfin, ils estiment qu'il faut tenir une réunion d'urgence sur la fin de l'Accord multifibres et se demandent si un financement est envisageable. La stratégie pour 2006-2009 devrait tenir compte de cette nécessité.

89. Le représentant du Directeur général (M. Thurman, directeur du Bureau de programmation et de gestion) a expliqué que les gouvernements ont manifesté leur intérêt pour six réunions, notamment celle sur les maladies professionnelles, mais qu'aucun consensus ne s'est dégagé, sauf en ce qui concerne les réunions sur le secteur de la pêche et sur les migrations.
90. M. Botha a indiqué qu'il existe une possibilité de tenir les trois réunions et que certains gouvernements pourraient éventuellement assister à la réunion sur les migrations de main-d'œuvre en qualité d'observateurs.
91. La représentante du gouvernement du Kenya a marqué une préférence pour la Réunion tripartite d'experts sur le secteur de la pêche, ainsi que pour les réunions e) et c) de la sélection existante.
92. Le Président a proposé que de nouvelles consultations soient menées pour parvenir à un consensus au sujet de la troisième réunion.
93. La représentante du gouvernement du Canada a demandé que le titre de la réunion en anglais contienne les termes «Labour Migration». Elle a expliqué que, compte tenu de l'importance que revêt cette question pour les gouvernements et des graves conséquences que pourrait avoir une modification de la composition de la réunion sur ses résultats, le nombre des participants devrait rester le même que celui qui a été prévu au départ. Modifier la composition des réunions pourrait avoir des incidences sérieuses sur leurs résultats.
94. M. Blondel, s'exprimant au nom des travailleurs, a déclaré qu'il avait espéré que le consensus déjà existant entre employeurs et travailleurs aurait un effet d'entraînement sur les gouvernements. Il se rallie à la formule du Président dans l'espoir qu'elle permettra de dégager un consensus général.
95. Le Président a proposé que les consultations soient poursuivies au cours de la semaine à venir.
96. *La commission recommande au Conseil d'administration que les réunions suivantes soient financées par prélèvement de 454 524 dollars E.-U. sur la réserve pour les réunions techniques en 2004-05: la Réunion tripartite d'experts sur le secteur de la pêche; la Réunion tripartite d'experts: cadre multilatéral non contraignant relatif à une approche des migrations de main-d'œuvre fondée sur les droits* (et qu'une décision concernant l'utilisation du solde de cette réserve fasse l'objet de nouvelles consultations).

**Cadre stratégique pour 2006-2009
(et aperçu préliminaire des Propositions
de programme et de budget pour 2006-07)
(Neuvième question à l'ordre du jour)**

97. La commission a examiné un document ¹⁰ sur le cadre stratégique ainsi que la présentation du Directeur général (voir annexe).
98. M. Botha s'est référé à la déclaration du Directeur général, auquel il a demandé de préciser la relation entre le Trésorier et le directeur exécutif et lui-même.
99. Les employeurs considèrent que le débat sur le cadre stratégique proposé est fondamental pour l'avenir de l'Organisation, au moment où l'on demande aux partenaires d'en adapter la nature et l'orientation. Ils estiment que l'OIT est une organisation centrée sur le monde du travail. Ils s'inquiètent de l'influence croissante que pourrait exercer sur elle le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, qui n'est pas encore la politique de l'Organisation et n'a toujours pas fait l'objet d'un débat sérieux à la PFA et au Conseil d'administration. Ils sont préoccupés à l'idée d'un rôle mondial de sensibilisation pour l'OIT qui serait axé sur la voix plutôt que sur la représentation, sur la mondialisation sous tous ses aspects et la réduction de la pauvreté en général plutôt que sur le monde du travail et la nécessité pour les travailleurs et les employeurs de lutter contre la pauvreté. Les employeurs sont sensibles aussi à la perspective que l'Organisation pénètre dans le monde de la finance et dans celui de la politique macroéconomique.
100. L'orateur a considéré que la contribution de l'OIT aux défis du monde actuel consiste à remplir de façon effective sa mission historique telle que modelée par les organes directeurs au cours du temps. Ce n'est qu'en suivant cette voie que l'OIT pourra être considérée comme un acteur crédible dans l'élaboration et l'application des politiques. Les employeurs doivent pouvoir s'identifier avec ce que l'OIT représente. La vision qu'ils en ont est celle d'une organisation tripartite, à l'esprit tripartite; une organisation qui s'attache à faciliter la création d'un milieu favorable aux marchés du travail nationaux, c'est-à-dire propice à la création d'entreprises qui stimulent l'emploi, protègent les travailleurs au travail et, grâce à la protection sociale, assurent un filet de sécurité abordable et durable dans les périodes d'ajustement et de besoin. Pour les employeurs, c'est cela le travail décent.
101. L'orateur a indiqué qu'à son avis le cadre stratégique n'est pas assez clair à cet égard. Ce n'est qu'à travers un environnement propice à la création d'entreprises que l'OIT pourra contribuer à réduire la pauvreté dans le cadre des Objectifs de développement pour le Millénaire. Ce sont aussi des entreprises performantes qui permettent d'atteindre les objectifs de l'OIT en ce qui concerne la création d'emplois et la promotion de normes du travail supérieures. L'orateur a indiqué qu'il souhaiterait voir ces priorités reflétées tant dans le cadre stratégique que dans les normes et les principes et droits fondamentaux au travail.
102. Le premier objectif stratégique est l'un des piliers de l'Organisation. Cependant, il doit rester pertinent pour le monde réel du travail, ce qui suppose de nouvelles approches en matière de droits et principes fondamentaux. Les employeurs continuent de considérer que le renforcement et l'amélioration de la Déclaration sont des priorités auxquelles il faut allouer des ressources suffisantes.

¹⁰ Document GB.291/PFA/9.

- 103.** Pour renforcer la Déclaration, les employeurs sont favorables à des programmes susceptibles d'accroître la visibilité et l'efficacité de la coopération technique. Cela suppose que l'Organisation s'assure que les mandants sont activement associés à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes. Pour améliorer la Déclaration, les employeurs préconisent d'allouer des ressources à la révision des mécanismes de suivi.
- 104.** Les termes «action normative» devraient inclure la création de nouveaux instruments, la révision des instruments obsolètes, la consolidation des instruments existants et la discussion sur l'approche intégrée. Il faut s'attacher en priorité à réviser les normes obsolètes identifiées par le Groupe de travail sur la politique de révision des normes, et à donner effet à la discussion sur l'approche intégrée et son suivi.
- 105.** Les employeurs continuent d'appuyer l'IPEC, en particulier dans ses efforts pour éliminer les pires formes de travail des enfants. Toutefois, le Bureau devrait associer plus étroitement les organisations d'employeurs à ses activités.
- 106.** Le texte sur l'objectif stratégique n° 1 est général et trop large. L'orateur a demandé au Bureau comment il compte procéder pour atteindre cet objectif. Il s'est interrogé sur le choix des indicateurs, la garantie d'un résultat et le rôle du mécanisme de contrôle en ce qui concerne la promotion des normes. Ainsi, le Bureau doit expliquer pourquoi il estime que la liste des conventions et des recommandations à jour fournit «un ensemble plus concis de normes du travail décent». Le Bureau devrait s'employer à obtenir des programmes de coopération technique pour l'application des normes et pas seulement pour l'IPEC et la Déclaration.
- 107.** Les employeurs entendent fréquemment dire que l'emploi doit être au cœur de la politique économique et sociale, comme au cœur de l'OIT. Le secteur de l'emploi dans son ensemble doit pouvoir compter sur un financement par le budget ordinaire qui lui permette de remplir son mandat, mais le Bureau doit aussi lui attribuer sa part de ressources extrabudgétaires. Le développement de l'entreprise et l'amélioration de la productivité et de la compétitivité apportent une contribution d'égale importance à la création d'emplois. Les employeurs ne peuvent accepter que ces objectifs reçoivent proportionnellement moins de fonds à l'avenir.
- 108.** Il faudrait détailler davantage les résultats et leur réalisation. Les priorités pour les employeurs sont la création d'emplois et le développement de l'entreprise. L'orateur s'est dit fermement convaincu que l'OIT est idéalement placée pour aider les mandants à mettre en œuvre des programmes pertinents de création d'emplois qui soient en particulier axés sur l'entrepreneuriat, les petites et moyennes entreprises et sur les micro-entreprises, que ce soit dans l'économie formelle ou dans l'économie informelle. A ce propos, il a dit espérer que le Département de la création d'emplois et du développement de l'entreprise recevra tout l'appui possible. Le rapport du PNUD *Libérer l'entrepreneuriat: mettre le monde des affaires au service des pauvres* et celui de la Banque mondiale *Un meilleur climat de l'investissement pour tous* devraient être utiles à cet égard.
- 109.** La deuxième priorité a trait à l'économie informelle et à l'environnement réglementaire. Du point de vue de la cohérence des politiques, cet aspect doit contribuer à mobiliser les efforts des différents organismes et donateurs pour concevoir des stratégies ciblées qui exploitent les capacités des spécialistes du droit du travail, du développement de petites et moyennes entreprises, de l'emploi et de la microfinance, en vue d'élaborer des recommandations visant spécifiquement à s'attaquer aux causes recensées de l'économie informelle.

- 110.** La troisième priorité est l'Agenda global pour l'emploi que l'orateur considère comme la réponse collective de l'OIT aux défis de l'emploi. Les employeurs souhaitent que des examens nationaux et des initiatives nationales s'expriment pour rendre cet agenda global plus opérationnel au niveau des pays.
- 111.** La quatrième priorité concerne les relations entre les entreprises. L'OIT devrait concevoir des stratégies pour intégrer les entreprises multinationales et les petites et moyennes entreprises locales dans les pays en développement. Cette formule est très prometteuse pour ce qui est de faire avancer simultanément les objectifs économiques et les objectifs sociaux.
- 112.** La cinquième priorité touche aux compétences. L'OIT devrait examiner avec soin les moyens de donner effet à la nouvelle recommandation concernant la mise en valeur des ressources humaines. Le groupe des employeurs ne pourrait appuyer une campagne mondiale de promotion qui ignore leurs préoccupations. Cependant, la plupart des domaines considérés sont positifs et méritent d'être appuyés dans un effort collectif tripartite.
- 113.** La sixième priorité est l'emploi des jeunes. Un programme spécifique doté d'objectifs clairs et de mécanismes de coordination précis au sein du Bureau s'impose. L'OIT se doit de donner suite à la résolution des Nations Unies relative à la promotion de l'emploi des jeunes qui lui demande expressément de jouer un rôle dans l'élaboration de plans d'action nationaux à cet effet.
- 114.** En ce qui concerne la stratégie de l'emploi, le Bureau doit concevoir des stratégies novatrices de développement national, de nouvelles méthodes de capitalisation, des financements et des partenariats entre le public et le privé, afin d'améliorer la capacité des mandants d'influer sur les politiques économiques et sociales nationales et par conséquent de jouer un rôle plus affirmé dans le processus des DSRP.
- 115.** A propos des entreprises multinationales, l'orateur s'est déclaré favorable à la base de données Entreprises et initiatives sociales (BASI), en tant que source de bonnes pratiques dans le domaine de la Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). Par ailleurs, il faudrait consacrer un surcroît de ressources à la promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, référence importante pour les entreprises en matière de RSE. Etant donné que le Pacte mondial s'adresse avant tout au monde des affaires et cherche à l'associer à la promotion des dix principes fondamentaux, le BIT devrait veiller à associer étroitement les employeurs aux activités futures dans ce domaine.
- 116.** Le travail sur la protection sociale devrait se fonder sur la résolution concernant la sécurité sociale adoptée par la Conférence internationale du Travail en 2001, les conclusions concernant les activités normatives de l'OIT dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail – une stratégie globale, adoptées en 2003, ainsi que sur les études consacrées au VIH/SIDA sur le lieu de travail. Sur ce point, les employeurs ont trois priorités. Premièrement, la Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous. Cette campagne a été lancée officiellement à la session de 2003 de la CIT avec la participation des partenaires sociaux. C'est un bon exemple de projet appuyé par les travailleurs et par les employeurs et dans lequel ils sont très activement impliqués, notamment dans le cadre d'un groupe informel. La campagne doit donc être financée par le budget ordinaire et par d'autres mécanismes, tels que le mécanisme d'allocation de ressources à la coopération technique (TC-RAM), pour donner une suite concrète aux priorités exprimées par les mandants. Deuxièmement, en ce qui concerne la sécurité et la santé au travail, les employeurs sont d'avis que l'OIT doit appliquer les priorités définies dans les conclusions susmentionnées. Il faut sensibiliser le plus large public à l'importance

de la sécurité et de la santé au travail et renforcer la capacité des mandants ainsi que la visibilité de l'OIT et de ses instruments pertinents, notamment en assurant le libre accès à l'information. Il est nécessaire de promouvoir une culture de la prévention, de concevoir des programmes nationaux avec la participation des organisations d'employeurs et de fournir des services techniques consultatifs et un appui financier aux pays en développement. Enfin, il faut collaborer avec d'autres organisations internationales sur une base tripartite, notamment avec l'Organisation mondiale de la santé au niveau national.

- 117.** En ce qui concerne le VIH/SIDA, il y a lieu de mettre davantage l'accent sur les activités concernant le VIH/SIDA et le monde du travail et les appuyer davantage. Les mandants, en particulier les partenaires sociaux, semblent avoir été oubliés dans le texte sur le résultat proposé. Le Bureau devrait prévoir des ressources suffisantes pour la mise en œuvre de la déclaration commune OIE/CISL. Le VIH/SIDA coûte cher aux employeurs du fait de la perte d'une main-d'œuvre qualifiée et de la nécessité de former de nouveaux travailleurs. Il faudrait donner une priorité accrue à la sensibilisation à l'éducation des travailleurs et des employeurs. Dans ce domaine comme pour la campagne mondiale sur la sécurité sociale, on pourrait à cet effet prévoir des initiatives focales. L'orateur a déclaré attendre des éclaircissements sur le troisième résultat relatif au socle socio-économique avant de pouvoir donner son aval, car cela soulève des questions.
- 118.** En ce qui concerne le dialogue social, la priorité principale est de renforcer les services de représentation et l'influence des organisations d'employeurs. Mais il faut que les inquiétudes exprimées par les employeurs sur le tripartisme au sein du BIT et le rôle de ACT/EMP soient aussi prises en considération. ACT/EMP doit être à même de forger des alliances et des réseaux de communication au sein du Bureau et de garantir que les employeurs sont consultés sur tous les projets du BIT. Il faut aussi prévoir des ressources pour pouvoir réaliser les programmes de coopération technique visant à renforcer les organisations d'employeurs. L'orateur a jugé que la situation actuelle est fortement contre-productive sur le plan des ressources tant humaines que monétaires. La question du financement différencié de ACT/EMP et de ACTRAV a déjà été soulevée par le passé. ACT/EMP doit être suffisamment financé par le budget ordinaire pour peser davantage sur les travaux du BIT dans tous les secteurs et en particulier dans les activités de coopération technique pour les employeurs, et pour que la stratégie de leur groupe se reflète dûment dans la pensée et les programmes du Bureau.
- 119.** L'orateur s'est déclaré vivement opposé à toute coupe dans le budget de ACT/EMP et de ACTRAV et a espéré que des fonds supplémentaires seraient mis à leur disposition. Le dialogue social doit rester axé sur les mandants, c'est-à-dire les employeurs, les travailleurs et les gouvernements. Les références aux paragraphes 17, 20 et 131, à une communauté mondiale d'acteurs multiples ou acteurs clés, suscitent la confusion. Le BIT devrait établir des partenariats clairs et transparents. La résolution concernant le tripartisme et le dialogue social adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 90^e session, en 2002, devrait guider le BIT à ce sujet. Le paragraphe 32 mérite d'être modifié pour inclure une référence à cette résolution.
- 120.** En ce qui concerne le tripartisme, l'orateur s'est dit surpris de constater que le BIT souhaite travailler directement avec les parlements (paragr. 65) et non pas avec les gouvernements. Comment mettre cela en pratique?
- 121.** Il a souligné que le BIT n'est pas la seule organisation qui peut réunir des ONG, des employeurs et des travailleurs. Quant aux activités sectorielles, il faut veiller à ce que les conclusions des nombreuses réunions qui se sont tenues aient une suite. L'enveloppe financière qui leur est allouée devrait être plus claire de sorte que les employeurs soient mieux à même de contrôler les activités en cours. Les activités sectorielles doivent rester à

l'initiative des mandants et ACT/EMP doit être associé à leur conception et à leur mise en œuvre. Le résultat 4c doit être expliqué plus précisément par rapport aux indicateurs.

- 122.** L'orateur a estimé que l'OIT doit mettre davantage l'accent sur l'Agenda pour le travail décent sur une base plus concrète pour recenser les opportunités liées au monde du travail. De l'avis des employeurs, il pourrait être plus réaliste et prévoir notamment la création d'emplois durables grâce au fonctionnement effectif des marchés du travail. L'autre difficulté est la tendance à mesurer le travail décent avec des indicateurs statistiques alors que le concept lui-même reste très subjectif et comporte des variables intangibles, en particulier dans le domaine des droits et du dialogue, qui ne sauraient être mesurées. En dépit des objections de la Conférence internationale des statisticiens du travail et d'une décision du Conseil d'administration, le Bureau a oublié ces recommandations et a conçu un indice composite classant tous les pays. L'orateur s'est dit préoccupé de ce que des outils de mesure et des indicateurs statistiques qui ne sont pas toujours liés au monde du travail ont été établis. Il a dit qu'il attendra le débat tripartite sur cette question avant de prendre toute décision. Il convient, avant d'utiliser des statistiques, d'en discuter sur le plan politique pour éviter les messages erronés, étant donné que des travaux récents à ce sujet ont affecté la crédibilité de l'OIT.
- 123.** En ce qui concerne le rapport de la Commission mondiale, les activités de suivi relevant de l'OIT doivent s'inscrire dans le champ des objectifs stratégiques et être soumises au contrôle du Conseil d'administration. Le rôle de l'OIT dans le suivi des recommandations de la Commission mondiale ne doit porter que sur les recommandations dont le Conseil d'administration a dit qu'elles relevaient du mandat de l'OIT conformément au cadre stratégique. Le rapport contient des propositions relatives aux responsabilités fondamentales de l'OIT. Leur application doit être examinée par rapport à d'autres priorités et besoins des mandants. L'OIT ne devrait pas chercher à donner suite au rapport de la Commission mondiale aux dépens des besoins exprimés par les mandants.
- 124.** L'orateur s'est dit de l'avis que l'OIT ne doit pas faire concurrence à d'autres organisations des Nations Unies sur des questions abordées par le rapport de la Commission mondiale. Les contraintes financières nuiraient à ses principaux objectifs.
- 125.** Dans le programme et budget pour 2004-05, l'accent est mis sur la réduction de la pauvreté. Toutefois, l'OIT devrait mettre l'accent sur les questions du travail qui touchent au lieu de travail et au marché du travail. Le danger existe que l'Organisation se détourne de son objectif qui est de servir les mandants dans ces domaines. La réduction de la pauvreté et la justice sociale devraient être les conséquences de l'action de l'OIT dans le monde du travail.
- 126.** L'orateur a souhaité que la vision qu'ont les employeurs de la stratégie de l'OIT se reflète dans le cadre stratégique et dans la façon dont le Bureau exécutera ses programmes. Les employeurs ne sont guère motivés par certains passages du document qui ne sont pas centrés sur leurs priorités et ne donnent que des indications générales sur les travaux futurs sans précisions suffisantes sur les moyens de les atteindre. La proposition relative aux systèmes de production mondiaux ne peut être retenue car elle n'est pas considérée comme une priorité, compte tenu des contraintes budgétaires. Elle ne répond pas à des besoins urgents dans les pays en développement. De la même manière, la proposition relative à l'établissement d'un socle socio-économique reste vague. La référence, au paragraphe 34, à des questions qui ne sont pas liées au monde du travail telles que la réduction de la dette et l'accès équitable au marché, quoique juste, ne relève pas du mandat de l'OIT et ne doit pas faire perdre de vue la nécessité de centrer l'action sur le travail productif. Le Bureau doit par ailleurs reconnaître les réalités financières actuelles. Le budget n'augmente pas, les ressources extrabudgétaires baissent et trop de décisions sont prises qui supposent des dépenses non prévues au programme ni au budget.

- 127.** Le paragraphe 7 est très inquiétant car il implique des coupes dans les activités techniques, notamment dans le secteur de l'emploi. Les activités considérées par le Conseil d'administration comme relevant du suivi des travaux de la Commission mondiale devraient aussi être réalisées grâce à des fonds extrabudgétaires lorsque des donateurs sont disposés à les soutenir. Les employeurs souhaiteraient que ce cadre stratégique soit élaboré en tenant compte des attentes des mandants. L'orateur a dit attendre avec impatience le nouveau document qui, en mars, reflètera ces vues, de sorte que ce cadre pourra être examiné avec le programme et budget pour 2006-07. Il a ajouté que les employeurs apprécieraient que chaque directeur exécutif présente les activités futures au moyen de plans de travail.
- 128.** Au niveau national, il y a lieu de mieux associer les partenaires sociaux. Le Bureau doit expliquer exactement ce que sont les programmes par pays pour un travail décent, comment ils fonctionnent et œuvrent à la réalisation du mandat de l'OIT. Deux employeurs seulement sur quelque 40 présents ont été associés à ces programmes dans leurs pays. Dans le programme et budget pour 2004-05, six objectifs communs qui transcendent les quatre objectifs stratégiques sont présentés. L'orateur a demandé des informations sur le sens des objectifs transversaux. Il ressort clairement que ce ne sont pas forcément des priorités majeures mais des éléments à prendre en considération quand le Bureau s'attache à atteindre les objectifs de l'OIT. Le premier de ces objectifs transversaux – une mondialisation juste – est très large et il n'est pas toujours facile de le relier au mandat historique de l'OIT. En ce qui concerne la coopération technique, la discussion principale aura lieu au sein de la Commission de la coopération technique, mais certains points peuvent être abordés ici: l'année dernière, les employeurs ont exprimé leur préoccupation quant à l'utilisation du mécanisme TC-RAM pour financer des activités éloignées des priorités des mandants. Ce mécanisme est censé avoir été créé pour financer les projets qui répondent aux besoins des mandants. Il devrait être transparent et refléter les aspirations des mandants. L'orateur s'est déclaré opposé à l'évolution de la coopération technique avec un budget réduit. Le Bureau devrait déterminer une stratégie pour équilibrer les priorités des donateurs et les besoins des mandants.
- 129.** D'autres questions relatives à la gestion figurent à l'ordre du jour de la PFA notamment la sécurité, IRIS, les projets de technologie de l'information, la stratégie des ressources humaines. Les employeurs souhaitent que la stratégie des ressources humaines s'inscrive dans un nouveau cadre ambitieux et global. Comme indiqué au paragraphe 80, un certain nombre de fonctionnaires partiront à la retraite et il faut veiller à assurer leur relève et la transmission des connaissances. Sur le plan des résultats, le recrutement de personnes compétentes dotées d'une expérience de l'entreprise n'a guère progressé et les employeurs considèrent que cela n'est pas bon pour l'Organisation.
- 130.** En ce qui concerne l'évaluation, le Bureau doit engager une réflexion avec les mandants sur les moyens d'améliorer le processus pour qu'il soit indépendant et transparent et qu'il débouche sur un résultat solide. Le document mentionne un système qui sera opérationnel d'ici la fin de 2007 et le Bureau devrait donner des détails à ce sujet. Les employeurs ne peuvent pas appuyer le paragraphe 43.
- 131.** Les employeurs escomptent une planification budgétaire prudente et une mise en œuvre efficace d'un programme axé sur les besoins des mandants et attendent un nouveau document reflétant toutes les vues qui ont été exprimées.
- 132.** M. Blondel, s'exprimant au nom des travailleurs, a remercié le Directeur général d'avoir indiqué, dans ses remarques préliminaires, que la déperdition du pouvoir financier de l'Organisation depuis 1996-97 est de l'ordre de 6 pour cent. En fait, le seul rétablissement de ce pouvoir serait déjà une grande satisfaction. Les travailleurs se sont réjouis du fait que 2 pour cent du budget seront alloués à la formation, mais ils souhaitent que la gestion de

ces 2 pour cent fasse, dès que possible, l'objet de quelques précisions. Par ailleurs, la fonction du Trésorier doit être parfaitement définie, conformément au Règlement financier.

- 133.** S'agissant du cadre stratégique proposé, l'orateur s'est félicité qu'il soit fondé en partie sur les commentaires des travailleurs. Le budget de l'Organisation est une façon d'exprimer sa politique, et non pas simplement un instrument financier. Les travailleurs appuient l'approche par résultats utilisés. Ils sont notamment convaincus de l'importance cruciale de l'avantage comparatif de l'OIT, à savoir le tripartisme, les normes et le rôle unique de l'Organisation au sein du système des Nations Unies. Ils estiment par ailleurs qu'elle doit intégrer dans ses propres travaux les conclusions de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation qui l'intéressent. Aux trois concepts énumérés dans le paragraphe 10 du document, les travailleurs souhaitent ajouter celui du tripartisme, en tant qu'instrument prioritaire. Le renforcement des capacités institutionnelles, concernant notamment la gestion des connaissances, les statistiques et la communication, ne doit pas impliquer le seul Bureau, mais aussi les mandants tripartites de l'Organisation. Les travailleurs sont prêts à mettre leurs compétences et leurs vastes réseaux à la disposition de l'OIT.
- 134.** Le document présente quelques lacunes. Sa réponse aux défis auxquels est confronté le monde du travail n'est pas suffisamment concrète. En ce qui concerne les paragraphes 33 et 101, les travailleurs rappellent que leurs droits fondamentaux sont des droits de la personne humaine, indépendamment de toute considération économique. Les mécanismes de contrôle doivent être maintenus, sinon améliorés, et la promotion de la ratification et de l'application des normes doit rester au cœur des travaux de l'Organisation.
- 135.** Parallèlement à l'objectif du travail décent, et dans le cadre de l'Agenda global pour l'emploi, l'OIT ne doit pas négliger la situation des travailleurs ayant perdu leur emploi par suite de délocalisations, et de ceux dont la situation économique s'est aggravée, ou qui ont perdu leur protection sociale, problèmes que le paragraphe 35 ne fait qu'effleurer. Dans ce contexte, des mesures plus concrètes doivent être prises pour pallier, par exemple, les conséquences de la fin de l'Accord multifibres qui laissera sans emploi des millions de personnes, notamment dans les pays en développement.
- 136.** Les travailleurs s'associent à l'idée proposée au paragraphe 43 d'une action conjointe des divers acteurs de la nouvelle communauté mondiale. L'OIT ne devra pas pour autant se départir de son mandat fondamental, qui est de servir ses propres mandants, à savoir les partenaires sociaux, dont le rôle dans le domaine du travail est sans égal à celui des acteurs divers de la communauté mondiale.
- 137.** Concernant le cadre stratégique à long terme, les six domaines d'action pour une mondialisation équitable énoncés au paragraphe 44 devraient être traduits en programmes d'action intégrés dans les objectifs stratégiques et opérationnels définis par le Conseil d'administration. S'agissant de l'égalité entre hommes et femmes, la résolution adoptée en juin 2004 doit être mise en œuvre, et il faudra poursuivre, en 2006-2009, l'application de la résolution sur le tripartisme et le dialogue social. La mise en place de programmes nationaux de travail décent avec la participation active des partenaires sociaux pourrait être un instrument majeur de la planification de l'action de l'OIT sur le terrain.
- 138.** Dans le cadre de programmes plus vastes, le travail et l'exercice de la liberté syndicale dans les zones franches ne sont pas mentionnés dans le document. Or il est impératif que l'OIT entreprenne une action à cet égard, et s'attaque aussi aux problèmes de la délocalisation, cause de précarité de la main d'œuvre et de l'emploi.
- 139.** Le paragraphe 62, sur le partenariat, ne mentionne pas l'Organisation mondiale du commerce, or les travailleurs souhaitent l'intégrer dans leur réflexion. Pour renforcer la

gouvernance et la transparence de la gestion, ils seraient prêts à contribuer au renforcement du rôle du Conseil d'administration à cet égard, étant entendu que la responsabilité du Directeur général demeurerait entière. Ils appuient l'idée d'une plus grande transparence des procédures de préparation et d'approbation des projets de coopération technique dont il est question aux paragraphes 73 et 74, et ils estiment que l'utilisation du système IRIS devrait y contribuer. Comme le souligne le paragraphe 77, en 2002-03, l'Organisation a alloué à la coopération technique des ressources extrabudgétaires dont le montant équivalait à 52 pour cent du budget ordinaire pour ce même biennium. Le Conseil devrait se prononcer plus clairement et plus régulièrement à ce sujet. Par ailleurs, le Directeur général devrait préciser davantage les aspects suivants: la prise en compte, dans le cadre stratégique, des développements régionaux, telle la dimension sociale de l'intégration régionale et sous-régionale, l'équilibre financier entre les grandes réunions et leur suivi, le renforcement de la capacité des mandants, la participation d'ACTRAV et d'ACT/EMP à la coopération technique et à l'application du cadre stratégique.

140. Les organisations d'employeurs et de travailleurs disposent de compétences de haut niveau, et elles devraient avoir un impact important sur les critères de recrutement. Concernant la gestion des ressources humaines, il faut développer une stratégie à long terme de recrutement et de renforcement des capacités du personnel. Le cadre stratégique doit définir clairement les domaines et critères d'utilisation des 2 pour cent du budget alloués à la formation du personnel.
141. Dans la troisième partie du document, consacrée au programme et budget pour 2006-07, il conviendrait d'intégrer l'allocation des ressources extrabudgétaires par objectif opérationnel et les résultats par pays et par région. Le Bureau devrait indiquer quelles sont les contributions techniques du budget ordinaire pour tous les objectifs stratégiques.
142. En ce qui concerne l'objectif stratégique n° 1, les travailleurs s'inquiètent de certains passages du paragraphe 99, car ils estiment que l'application des normes doit relever de mécanismes de contrôle indépendants, même si les efforts consentis par les pays en matière de ratification seront toujours appréciés. Il faut éviter d'appliquer une terminologie ambiguë s'agissant du contrôle des normes, et se référer à un système ou un mécanisme, plutôt qu'à un processus. La question de la ratification des normes doit rester au cœur des préoccupations du BIT. Le travail décent pour tous est à ce prix.
143. Comme l'a recommandé la Commission mondiale, il conviendrait d'analyser l'impact des politiques d'autres organisations telles que le FMI, la Banque mondiale ou l'OMC sur les droits des travailleurs, afin de s'assurer que ces politiques ne sont pas contraires à celles de l'OIT. Dans l'intérêt général, il faudrait aussi encourager les travailleurs à rejoindre les syndicats.
144. Concernant l'objectif stratégique n° 2, la stratégie doit viser le renforcement des capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs afin d'assurer leur implication effective dans l'élaboration et l'application des politiques économiques et sociales. Elle doit aussi transformer l'économie informelle en un cadre de travail décent intégré. Des politiques et programmes visant la création d'emplois décents et de possibilités d'éducation et de formation pour les travailleurs de l'économie informelle faciliteront leur intégration dans l'économie formelle.
145. Le document ne fait pas suffisamment référence à l'Agenda global pour l'emploi, non plus qu'au rôle des syndicats. Le résultat 2b.1 ne devrait pas se référer aux *valeurs*, mais plutôt aux *normes* fondamentales de l'OIT. Les travailleurs appuient l'idée d'une formation visant à améliorer les relations professionnelles. La responsabilité sociale des entreprises doit être définie à partir des normes et de la Déclaration de l'OIT.

- 146.** Concernant l'objectif stratégique n° 3, la protection sociale est un facteur indispensable de la réduction de la pauvreté et les partenaires sociaux devraient participer à la gouvernance en la matière. La protection sociale doit se fonder sur des principes de solidarité, d'universalité, d'égalité et de dignité.
- 147.** S'agissant de la sécurité et de la santé au travail, ainsi que des conditions de travail, l'Agenda pour le travail décent doit se fonder sur la grande diversité des normes adoptées par l'OIT. Les travailleurs se félicitent notamment du dernier paragraphe du résultat 3b.1 au paragraphe 115. Concernant les travaux sur les migrations et le VIH/SIDA, il faut collaborer davantage avec les organisations d'employeurs et de travailleurs. La résolution sur le tripartisme, adoptée en 2002, devrait permettre de renforcer le processus de consultations avec les partenaires sociaux. Les travailleurs souhaitent que les préoccupations des mandants soient dûment reflétées dans les objectifs et les résultats opérationnels du programme et budget pour 2006-07.
- 148.** Il faut poursuivre assidûment la campagne en vue de la ratification et de l'application de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976.
- 149.** Dans le cadre de l'objectif 4b, il ne suffit pas d'offrir des services à l'économie informelle, il faut favoriser sa formalisation. Les travailleurs souhaitent être mieux informés sur les nouvelles initiatives focales évoquées aux paragraphes 130 et 131.
- 150.** D'une manière générale, la formation, qu'elle s'adresse au personnel ou aux mandants, présente de graves lacunes. Le BIT doit donc développer une politique de formation et de recherche mieux intégrée, avec l'Institut international d'études sociales, le Centre de formation de Turin et les centres de formation sur le terrain, afin d'atteindre tous les objectifs opérationnels.
- 151.** Concernant la section intitulée «Davantage de services avec moins de ressources», et notamment le paragraphe 137, l'orateur rappelle qu'en 1997-98 la part d'ACTRAV et d'ACT/EMP sur le budget de la coopération technique était de 10 pour cent. En 2002-03, cette part était tombée à 3 pour cent, en dépit de l'augmentation constante des demandes d'assistance des organisations syndicales partout dans le monde.
- 152.** Les travailleurs se demandent pourquoi l'OIT voit ses ressources baisser régulièrement, et pourquoi, en dépit de l'exemple fourni par d'autres organisations internationales, elle ne semble pas à même d'abandonner le principe de la croissance zéro. Ils souhaitent une discussion sur ce sujet.
- 153.** L'orateur conclut en souhaitant que le budget 2006-07 sera un budget en expansion.
- 154.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, s'exprimant au nom des PIEM, a approuvé l'objectif général de faire du travail décent un objectif mondial autour duquel s'articuleront les activités de l'OIT au cours de la période 2006-2009. L'Organisation a un rôle important à jouer en ce qui concerne le suivi des recommandations de la Commission mondiale, néanmoins, l'intervenante a dit craindre que certains des six objectifs à moyen terme proposés, définis au paragraphe 44, ne soient un peu trop ambitieux. La proposition concernant un cadre multilatéral pour la circulation transfrontières des personnes est très éloignée du cadre multilatéral non contraignant relatif à une approche des migrations de main-d'œuvre fondée sur les droits envisagé par la Conférence internationale du Travail à sa session de 2004. L'OIT a un rôle à jouer en ce qui concerne l'emploi et les droits des travailleurs migrants, mais d'un point de vue général la circulation transfrontières des personnes dépasse le cadre du mandat et de l'expertise de l'Organisation. L'oratrice a

demandé au Bureau de poursuivre la réflexion sur ce que l'on entend par socle socio-économique.

- 155.** Le document fait état de la nécessité pour l'Organisation d'investir dans ses propres ressources pour être plus efficace et, du point de vue de l'intervenante, cela devrait être un objectif permanent plutôt qu'à moyen terme. Tant le cadre stratégique que le programme et budget devraient incorporer des stratégies visant à améliorer la gestion de l'OIT sur le plan des ressources financières, humaines, matérielles, intellectuelles et informatiques. Ces stratégies permettraient d'établir des objectifs à atteindre au cours de chaque exercice, auxquels viendraient s'ajouter des indicateurs de résultats. Des ressources devraient être consacrées à cette fin, afin que le sous-investissement que le Bureau a connu dans le passé ne se renouvelle pas.
- 156.** En ce qui concerne la partie I du document, l'intervenante a demandé des explications sur ce qu'il faut entendre, au paragraphe 25, par l'expression «en renforçant le système des normes du travail». Les PIEM sont totalement favorables à l'instauration de partenariats, comme mentionné au paragraphe 37. La conception d'un forum de la politique de mondialisation établi par l'OIT et d'autres organisations internationales peut être envisagée, mais l'organisation par le BIT d'une manifestation de cette portée demande plus ample réflexion et la tenue de consultations. Les PIEM sont également favorables à l'élaboration de résultats opérationnels, mais insistent sur le fait que les indicateurs et les objectifs doivent être pertinents, précis et réalistes.
- 157.** En ce qui concerne la partie II, les PIEM approuvent totalement les partenariats déjà constitués et encouragent la poursuite des efforts de contribution aux DSRP et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Les PIEM conviennent que l'Organisation doit renforcer sa capacité analytique et statistique, en particulier la qualité et l'impact de sa stratégie en matière de recherche et d'orientation. Plus d'informations doivent être fournies sur le rapport thématique phare mentionné au paragraphe 72 et la manière dont il différerait des autres publications du BIT. Les PIEM sont favorables à l'élaboration d'une stratégie de communication efficace en tant qu'objectif permanent. Il est dit au paragraphe 86 qu'un système complet de contrôle et d'évaluation devrait être en place d'ici à la fin de 2007; les PIEM encouragent une mise en œuvre plus rapide de cet objectif. Il existe un lien évident entre le cadre stratégique et la stratégie en matière de locaux et pourtant, en dépit du fait que les PIEM ont demandé en juin 2004 de prendre des dispositions en ce qui concerne ce dernier point, aucune stratégie n'a, à ce jour, été élaborée. Il est urgent d'entreprendre une analyse de la structure extérieure et de s'assurer que les bureaux extérieurs sont à la fois aptes à répondre aux besoins des mandants et économiquement efficaces.
- 158.** Les PIEM se félicitent de l'inclusion d'un aperçu préliminaire des Propositions de programme et de budget pour 2006-07 et ils rappellent qu'il est nécessaire de mettre en place des indicateurs et des objectifs pertinents et précis. Le Bureau ne doit pas hésiter à supprimer les indicateurs qui ne sont plus en ligne avec le nouveau cadre stratégique. Les propositions figurant aux paragraphes 130 et 131 ne sont pas claires; il convient donc de les expliciter. Ce point ayant suscité de nombreuses discussions, les PIEM souhaitent recevoir un document révisé, reflétant les vues exprimées lors du Conseil d'administration. Le programme et budget devrait être distribué dès que possible afin que les destinataires aient suffisamment de temps pour l'examiner.
- 159.** S'exprimant au nom des gouvernements du Royaume-Uni et de l'Australie, l'intervenante a indiqué, à propos de la croissance budgétaire, que l'augmentation des dépenses doit être compensée par des gains d'efficacité et un ajustement des priorités. En l'état actuel des choses, les deux gouvernements ne sont pas partisans d'une augmentation du budget ordinaire de l'OIT.

- 160.** Le représentant du gouvernement du Japon, s'exprimant au nom du groupe de l'Asie-Pacifique, a dit être d'accord avec beaucoup des éléments qui constituent le cadre stratégique. Toutefois, il faut établir des priorités claires. Pour le groupe de l'Asie-Pacifique, la priorité devrait être donnée aux objectifs stratégiques n^{os} 2 et 3, mais les vues du Bureau à cet égard sont bienvenues. L'intervenant a dit être favorable au processus de décentralisation mentionné dans le document et a espéré que l'OIT accordera le degré de priorité voulu à ses travaux dans la région Asie-Pacifique. Etant donné que les priorités ne peuvent être raisonnablement fixées qu'en rapport avec l'allocation de ressources, l'intervenant a demandé que le programme et budget pour 2006-07 soit distribué dès que possible. Le groupe de l'Asie-Pacifique ne saurait faire de commentaires sur le budget sans avoir pu auparavant examiner ce document.
- 161.** L'orateur a déclaré qu'à son avis plusieurs aspects du cadre stratégique et de l'aperçu préliminaire des Propositions de programme et de budget pour 2006-07 prêtent à confusion. Si la valeur d'un plan stratégique se mesure à la clarté de ses objectifs, ainsi qu'aux mesures qui seront prises pour réaliser ces objectifs et aux instruments qui serviront à les évaluer, alors le groupe de l'Asie-Pacifique estime que le cadre stratégique doit encore être travaillé avant son adoption. Quatre points doivent être améliorés: 1) le lien entre le cadre stratégique et le programme et budget doit être précisé, en tenant compte de leurs objets respectifs. Les deux premières parties du document portent sur divers objectifs généraux. Or, lorsqu'il est question des objectifs stratégiques et des objectifs et résultats opérationnels mentionnés dans l'aperçu préliminaire, seuls quelques objectifs examinés dans les parties I et II sont expressément mentionnés, alors que d'autres ne le sont pas du tout. De même, si les quatre objectifs stratégiques qui sous-tendaient le programme et budget de 2004-05 sont repris dans l'aperçu préliminaire, ils ne sont guère évoqués dans les deux premières parties; 2) il convient de préciser la portée du nouvel objectif général et du résultat qui en est attendu. Le groupe de l'Asie-Pacifique note qu'un objectif général, à savoir le travail décent en tant qu'objectif mondial, a été ajouté au programme et budget et s'accompagne d'une rubrique intitulée «Résultats». L'intervenant s'est demandé si ces nouveaux éléments sont l'affirmation de l'objectif central de l'Organisation et, partant, la fonction centrale de l'OIT. Il a aussi demandé s'il est prévu que cet objectif soit pris en compte au cours de la période 2006-07, c'est-à-dire la période du prochain programme et budget ou celle de 2006-2009, c'est-à-dire la période du nouveau cadre stratégique; 3) il faudrait expliquer les raisons pour lesquelles les objectifs stratégiques du programme et budget pour 2004-05 ont été repris et expliciter leurs liens avec les nouveaux résultats. Compte tenu que les quatre objectifs stratégiques du programme et budget pour 2004-05 ont été repris, l'intervenant a demandé si l'on doit en déduire qu'ils restent inchangés, même s'il semble qu'un nouvel objectif général ait été intégré. En outre, il voudrait savoir comment les nouveaux résultats s'articulent avec les anciens objectifs stratégiques; 4) les nouveaux résultats devraient être mieux définis et les mesures prises pour les mettre en œuvre clairement décrites.
- 162.** Le programme et budget se compose de plusieurs niveaux d'objectifs ou de résultats, mais il n'est nul part fait précisément état des mesures à prendre pour mettre en œuvre ces objectifs. L'intervenant a demandé sur quels éléments le Bureau allait s'appuyer pour parvenir aux résultats définis. Les «indicateurs en cours d'élaboration» donnent quelques informations à ce sujet, mais lorsqu'on lit ce type de document, on ne devrait pas avoir à se poser des questions de cet ordre. Certains des résultats sont eux-aussi définis de manière très vague. Par exemple, comment une mesure particulière peut-elle améliorer les résultats dans les domaines social et du travail dans des secteurs spécifiques?
- 163.** L'intervenant a reconnu que les indicateurs sont toujours en cours d'élaboration, mais qu'ils sont aussi parfois confondus avec les résultats au lieu d'être considérés comme des mesures à prendre en vue d'un résultat. Les informations concernant la qualité ou le coût des produits fournis sont également absentes. Par ailleurs, le groupe de l'Asie-Pacifique

reste très attaché à l'évaluation des résultats. Perfectionner ces indicateurs constituerait une solide base d'informations qui permettrait de mettre en place des évaluations plus précises des programmes et des résultats dans le temps.

164. L'intervenant a dit espérer la mise en place d'indicateurs qui permettront à tous ceux qui s'intéressent aux travaux du BIT d'évaluer facilement si les objectifs que le Bureau s'est lui-même fixé ont été dûment atteints et à un coût raisonnable.
165. Le groupe de l'Asie-Pacifique est d'avis que la commission devrait recommander au Conseil d'administration de demander au Bureau de continuer d'améliorer le cadre stratégique pour tenir compte des éléments qui viennent d'être évoqués. Ces révisions devraient faire l'objet de consultations au cours de la période allant jusqu'à la session de mars 2005 du Conseil d'administration. Le cadre stratégique définitif pourrait alors être adopté en même temps que le programme et budget pour 2006-07.
166. Un autre représentant, s'exprimant au nom du gouvernement du Japon, est intervenu pour faire part de son appui aux interventions du groupe de l'Asie-Pacifique et des PIEM, ajoutant que pour mettre en œuvre le cadre stratégique, l'exécution conjointe de programmes par le BIT et certains pays ou régions est d'un très bon rapport coût-efficacité. Par exemple, le Programme de développement des qualifications pour l'Asie-Pacifique, axé notamment sur la formation professionnelle, est mené conjointement avec le bureau régional pour l'Asie et le Pacifique. Ce programme joue un rôle important en la matière. Le BIT pourrait prendre d'autres initiatives dans le cadre de ce programme. Par ailleurs, s'agissant des Propositions de programme et de budget pour 2006-07, la mesure la plus efficace de discipline financière consiste à compenser les augmentations des dépenses par des gains d'efficacité lors de l'élaboration du nouveau programme et budget. Des données chiffrées concrètes sur le résultat des efforts entrepris pour réaliser des économies sur le budget en cours seraient bienvenues. Par ailleurs, ces résultats et toutes les initiatives prises en ce sens doivent apparaître dans les propositions de budget ainsi que le résultat des efforts de rationalisation déployés en supprimant les programmes obsolètes et en réexaminant chaque programme en fonction des résultats des évaluations.
167. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a salué les grands objectifs énoncés dans le document et l'engagement de l'Organisation en vue d'améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficacité de ses travaux, comme mentionné au paragraphe 49. Il a invité le Bureau à se concentrer sur l'Agenda du travail décent. Les quatre objectifs stratégiques du travail décent restent d'actualité et doivent être renforcés compte tenu des résultats obtenus. Les objectifs et les indicateurs opérationnels doivent encore être perfectionnés et l'idée de résultats opérationnels, mentionnée au paragraphe 54, a l'aval du groupe de l'Afrique. Il est important de renforcer la capacité des ressources humaines, particulièrement en Afrique, où beaucoup de personnes expérimentées partent à la retraite, tandis que leurs postes restent vacants. L'OIT devrait poursuivre sa politique de partenariat avec les associations régionales de l'Afrique. Enfin, le groupe de l'Afrique se félicite des informations budgétaires transparentes qui seront fournies par IRIS. Le déploiement d'IRIS dans les régions est d'une importance capitale.
168. La représentante du gouvernement de l'Allemagne a expliqué que son gouvernement trouverait assez difficile d'accepter une quelconque augmentation du budget de l'OIT, compte tenu notamment qu'il vise la croissance zéro en ce qui concerne son propre budget national. Les contributions volontaires à des projets spécifiques n'étant pas soumises tout à fait aux mêmes contraintes, elle a dit espérer que son gouvernement continuera de fournir de telles contributions.

- 169.** Le représentant du gouvernement de l'Espagne a appuyé l'intervention des PIEM tout en reconnaissant que l'on ne peut ignorer la demande d'augmentation des ressources faite par le Directeur général. Son gouvernement prendra en considération cette demande en poursuivant son examen du cadre stratégique.
- 170.** Le représentant du gouvernement d'El Salvador, s'exprimant au nom du GRULAC, a approuvé l'accent mis sur la promotion du travail décent en tant qu'objectif mondial. La mondialisation a d'importantes répercussions dans le monde du travail dans la région et le Bureau devrait promouvoir une discussion dans l'optique de trouver des solutions nationales aux problèmes qui découlent de la mondialisation, y compris la possibilité de créer des commissions nationales sur la dimension sociale de la mondialisation. Le cadre stratégique manque de clarté et appelle une approche plus analytique des questions en jeu, telle que la définition du travail décent en tant qu'objectif global. En ce qui concerne les objectifs budgétaires, les objectifs intégrés ne sont pas clairement définis et leur lien avec les objectifs stratégiques n'est pas évident. Le GRULAC entend bien la demande d'augmentation des ressources budgétaires faite par le BIT, mais il encourage ce dernier à tout mettre en œuvre pour éviter une telle augmentation.
- 171.** La représentante du gouvernement du Mexique a souscrit à la déclaration faite au nom du GRULAC. En conséquence, elle a demandé que le Directeur général, compte tenu de cette difficile situation financière, fasse tout son possible pour éviter toutes augmentations dans le budget de la prochaine période biennale et pour élaborer un budget conforme aux objectifs stratégiques afin d'atteindre l'objectif du travail décent.
- 172.** Le représentant du gouvernement de la France a remercié le Bureau d'avoir produit un rapport synthétique, et il s'est associé à la déclaration faite au nom des PIEM, sauf en ce qui concerne le principe de croissance zéro. La délégation française approuve la première partie du document intitulée «Mandat et priorités» et fait siens les objectifs qui y sont exprimés. La période 2006-2009 sera décisive à cet égard pour l'efficacité et la crédibilité de l'Organisation. La réussite passe par l'établissement de priorités, la concentration sur les outils les plus efficaces et le décloisonnement du fonctionnement du Bureau. L'orateur prend acte de la volonté de fédérer la coopération technique autour de programmes par pays, de poursuivre le processus de déconcentration vers les bureaux extérieurs, de renforcer les capacités des acteurs du tripartisme, notamment de ceux qui sont engagés dans des processus de DSRP.
- 173.** L'orateur a exprimé sa préoccupation devant l'insuffisance de la priorité accordée aux pays les moins avancés, et notamment à l'Afrique. Par ailleurs, le fait que les contributions extrabudgétaires sont passées de 34 pour cent en 1998-99 à 52 pour cent en 2002-03, et qu'elles pourraient atteindre 70 pour cent à l'horizon de 2009, est le signe d'une dérive qui pourrait rendre vain tout effort de programmation budgétaire. D'autres institutions du système tentent pour leur part de remédier au phénomène, et la France réitère sa demande d'un débat approfondi sur la question avant la fixation du budget pour 2006-07. Enfin, elle n'adhère pas au principe de la croissance zéro. En outre, les chiffres présentés aux paragraphes 134 et 135 du document sont le constat d'une inquiétante régression de 15 pour cent en termes réels entre 1978 et 1979. Le Conseil devrait s'engager dans une appréciation plus positive des moyens nécessaires aux ambitions du projet stratégique.
- 174.** L'orateur a apporté son soutien à deux innovations, à savoir l'introduction d'objectifs et de résultats opérationnels à un niveau intermédiaire et l'information systématique et transparente sur la vocation des ressources par objectif stratégique, par objectif opérationnel et par région, évoquée au paragraphe 132. L'orateur conclut en appuyant le point appelant une décision au paragraphe 145 et en rappelant la nécessité d'un débat sur l'évolution respective du budget ordinaire et des contributions extrabudgétaires.

- 175.** Le représentant du gouvernement de l'Argentine, appuyant l'intervention du GRULAC, a souligné la nécessité d'une coordination des initiatives de l'OIT dans le domaine du travail décent avec celles d'autres organisations internationales. Plusieurs des propositions de la Commission mondiale s'adressent à l'OIT, laquelle, compte tenu de sa nature tripartite, pourrait jouer un rôle important en s'efforçant d'instaurer une cohérence des politiques, tant au niveau national qu'international. A cet égard, il a appuyé ce qui est dit aux paragraphes 26 à 30 et 43 et 44 du document. L'intervenant a encouragé le Directeur général à ne pas augmenter le budget tout en reconnaissant le droit de l'Organisation de proposer un budget correspondant aux demandes dont elle est saisie. Sa délégation prêtera la plus grande attention aux arguments et motifs avancés par le Bureau et en tiendra dûment compte au moment de prendre une décision à ce sujet.
- 176.** Le représentant du gouvernement du Brésil s'est associé à l'intervention du GRULAC et, tout en reconnaissant le problème de ressources auquel le Directeur général est confronté dans le cadre de l'établissement du programme et budget pour 2006-07, il a souhaité rappeler au Bureau que de nombreux pays en développement font face à des difficultés financières. Il a exprimé l'espoir que l'on poursuivra les efforts visant à faire des économies lors de l'élaboration des propositions de programme et de budget.
- 177.** La représentante du gouvernement de la Nouvelle-Zélande a appuyé les déclarations faites au nom des PIEM et du groupe de l'Asie-Pacifique et a approuvé les priorités stratégiques visant à renforcer l'accent mis par l'Organisation sur la réalisation de l'Agenda du travail décent. Elle est favorable à ce que le cadre stratégique accorde une place prioritaire à l'emploi. Le BIT joue un rôle important tant en aidant les Etats Membres à atteindre les objectifs de travail décent au niveau national, qu'en facilitant l'échange d'informations relatives aux pratiques optimales. L'intervenante a salué l'idée, mentionnée au paragraphe 98, d'une méthodologie adoptée pour examiner la situation en matière de travail décent et l'impact de la mondialisation. Compte tenu des besoins croissants en ressources, elle a reconnu la nécessité de se fixer des priorités et a espéré que les propositions de programme et de budget seront prochainement distribuées.
- 178.** Le représentant du gouvernement de l'Italie s'est associé à l'intervention des PIEM et s'est réjoui de constater que le rôle joué par le Centre international de Turin en matière de formation est pris en compte dans le cadre stratégique. Il a dit partager les préoccupations exprimées par le représentant de la France en ce qui concerne le financement de la coopération technique. A son avis, la commission pourrait faire office de tribune au sein de laquelle seraient abordées les questions en la matière.
- 179.** La représentante du gouvernement de la Barbade s'est associée à l'intervention du GRULAC et s'est émue d'une éventuelle réduction des activités du programme et des services, comme indiqué au paragraphe 144, si le statu quo est maintenu en ce qui concerne le niveau du budget. Elle a approuvé les propositions formulées dans le cadre stratégique mais, selon elle, les politiques et les programmes de lutte contre la discrimination, dont il est fait état au titre du résultat 1a.1, devraient être étendus à d'autres groupes vulnérables comme les jeunes, les personnes handicapées et celles vivant avec le VIH/SIDA. Elle a aussi préconisé de mettre davantage l'accent sur les programmes qui visent des pays ou des sous-régions déterminés.
- 180.** Le représentant du gouvernement du Kenya a fait sienne l'intervention faite au nom du groupe de l'Afrique. Les quatre objectifs stratégiques de l'OIT demeurent pertinents et l'orateur a appuyé sans réserve le point appelant une décision.
- 181.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis s'est associée à l'intervention des PIEM et a souligné l'importance d'un renforcement des capacités de base pour appuyer les activités techniques. Le cadre stratégique manque de clarté à plusieurs égards et elle s'est

demandé pourquoi les objectifs transversaux, dont il est fait état aux paragraphes 123 à 129 du document, semblent être ce qui était précédemment dénommé activités intersectorielles ou objectifs d'action communs. Par ailleurs, la façon dont les activités ont été imputées à tel ou tel objectif stratégique manque de logique. Ce changement de terminologie crée des confusions et elle ne saurait que fortement recommander au BIT, par souci de cohérence, de conserver les mêmes intitulés pour les objectifs du programme et budget de 2006-07.

- 182.** Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a approuvé les priorités et les objectifs présentés dans le cadre stratégique. Il examinera avec intérêt les Propositions de programme et de budget pour 2006-07, et ce dès réception, mais a tenu à préciser que toute augmentation des dépenses devra être compensée par des économies faites sur d'autres postes et une redéfinition des priorités.
- 183.** Le représentant du Directeur général (M. Thurman) a indiqué que toutes ces observations seront dûment prises en considération. La plupart des réactions ont été formulées dans l'optique des résultats à obtenir, ce qui facilitera le travail d'élaboration des propositions du budget par le Bureau. Des progrès importants ont été faits en ce qui concerne le système de budgétisation et de gestion axé sur les résultats mais celui-ci demande encore à être perfectionné. A cette fin, il sera procédé à une évaluation externe au cours de 2005. IRIS permettra également au Bureau de fournir des informations plus détaillées sur les ressources et d'en améliorer ainsi la transparence. L'intervenant a approuvé nombre des commentaires exprimés quant à la nécessité de renforcer l'évaluation. Beaucoup d'intervenants ont demandé que des techniques de budgétisation et de gestion axées sur les résultats soient appliquées aux services d'appui. Des mesures en ce sens sont en cours, et des résultats plus précis et mesurables seront proposés dans ce domaine. La nécessité d'établir des indicateurs de meilleure qualité s'applique à l'ensemble de l'OIT et tous les secteurs et les structures régionales de l'Organisation sont impliqués dans ce processus dans le cadre de l'élaboration des propositions de programme et de budget.
- 184.** L'intervenant a reconnu, comme il ressort des commentaires, que le processus d'élaboration du programme et budget est complexe. Les programmes intersectoriels, les objectifs de politique générale communs et les objectifs transversaux ont évolué et il importe de faire en sorte que les propositions finales soient aussi claires que possible. Etablir un lien entre les propositions budgétaires et les propositions stratégiques est difficile compte tenu des contraintes de la croissance zéro, qui font que la révision des propositions relève de l'exercice administratif plutôt que stratégique.
- 185.** L'objet du cadre stratégique est de fournir une orientation stratégique globale, et non pas un état détaillé du contenu du programme et budget. Beaucoup de délégués ont demandé que les documents relatifs au programme et budget soient distribués dans les plus brefs délais, ce qui, de fait, implique que ces documents soient prêts pour la traduction avant la fin de 2004. Ce délai ne permettra pas de procéder à une révision en bonne et due forme du cadre stratégique, mais les consultations concernant le programme et budget se poursuivront.
- 186.** Le Directeur général s'est félicité des commentaires, très divers, de la commission. Se référant au débat sur le cadre stratégique, il a rappelé qu'il a deux objectifs: premièrement, indiquer l'orientation générale pour le BIT et, deuxièmement, donner un aperçu de la structure du prochain budget. Beaucoup d'observations spécifiques ont été faites, mais globalement la nécessité de maintenir la continuité avec le cadre stratégique précédent a été généralement reconnue. En ce qui concerne le prochain programme et budget, beaucoup de suggestions ont été présentées concernant les priorités. La question a été posée de savoir si le cadre est trop influencé par le rapport de la Commission mondiale. Le Directeur général n'est pas de cet avis et il a appelé l'attention sur le fait que les quatre objectifs stratégiques fixés dans le précédent cadre ont été retenus. Il n'est pas question de

modifier la nature institutionnelle de l'OIT. Comme il est dit à maintes reprises dans le document, c'est le tripartisme qui fait l'identité de l'OIT, laquelle, par ses activités, renforce le tripartisme et sert les priorités de ses mandants.

- 187.** A cet égard, le BIT affine le concept de programme par pays pour un travail décent. Un certain nombre de programmes pilotes ont été mis en œuvre, d'une façon diversifiée qui reflète les vues des mandants et les contextes nationaux. Le BIT travaille sur la base des demandes nationales, lesquelles se multiplient, et continuera donc d'affiner son travail sur les programmes par pays. De même, en ce qui concerne les indicateurs du travail décent, l'idée a été conçue de s'adapter aux circonstances locales, en partie parce qu'il a été jugé approprié de laisser s'exprimer une certaine créativité au moment de développer un concept nouveau. Cela n'est pas inhabituel dans les organisations internationales, qui publient souvent des documents visant à susciter la réflexion, des réactions et des idées. L'OIT n'a pas de politique sur les indicateurs du travail décent et il incombera au Conseil d'administration d'en approuver une, le moment venu.
- 188.** Deux messages clairs découlent des débats: renforcer les capacités institutionnelles et la présence dans les régions. Ces messages font partie intégrante du document sur le cadre stratégique et ils revêtent une importance particulière pour les pays les moins avancés. Le Sommet de Ouagadougou a montré un certain nombre d'aspects intéressants du rôle potentiel de l'OIT. L'un de ceux-ci est que les ministres des Finances des pays en développement ont vivement appuyé les idées de l'OIT sur le rôle central du travail décent pour réduire la pauvreté et promouvoir une mondialisation juste. Le deuxième est que les partenaires sociaux, dans ce cas les organisations de la société civile, ont une contribution importante à apporter aux politiques de développement. Le troisième est que l'OIT a pu collaborer avec 15 autres organisations internationales pour élaborer un document de travail pour le sommet. La cohérence est une proposition concrète et vitale pour garantir que le système international réponde aux besoins des mandants.
- 189.** En réponse aux soucis exprimés que l'orientation future de l'Organisation est modelée principalement par le rapport de la Commission mondiale, le Directeur général a rappelé comment la commission a été établie et le processus d'examen de ses recommandations. Le Conseil d'administration avait estimé qu'une commission indépendante était le moyen approprié pour mener un examen approfondi de la mondialisation, lequel devait nécessairement porter sur une vaste gamme de sujets. Le rapport de la commission a été très bien reçu dans beaucoup de milieux, pour trois raisons principales: il souligne que les bienfaits de la mondialisation ne sont pas assez universellement partagés, tout en exprimant la conviction qu'il peut y être remédié et que ses 57 recommandations sont à la fois réalistes et équilibrées. Le rapport est désormais entre les mains des gouvernements et autres destinataires, y compris l'OIT, pour examen. Au BIT, le Conseil d'administration a demandé au Directeur général de soumettre à la Conférence un rapport sur le rôle de l'OIT dans une mondialisation juste. Les six grands domaines d'action ont été discutés et largement appuyés. Il incombe donc maintenant à la commission de définir les moyens de les répercuter dans les programmes de l'Organisation. Le débat en cours représente un pas vers le prochain programme et budget. Le groupe de travail examinera la question des relations avec d'autres organisations.
- 190.** La question des délocalisations a été soulevée. Certes il est important que l'OIT réponde à ces préoccupations des pays industrialisés, tout en œuvrant à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement. La nécessité d'aborder ces deux dimensions à la fois illustre l'importance du système international qui vise à promouvoir la croissance, l'investissement et l'emploi. La Déclaration de Philadelphie donne à l'OIT mandat pour déterminer comment les politiques financières, économiques et autres influent sur l'objectif du travail décent. Il faut s'attaquer aux problèmes de l'ampleur du chômage, des travailleurs pauvres et des travailleurs de l'économie informelle, en amorçant un cycle de

développement de l'entreprise, d'investissement, de création d'emplois et en stimulant la demande des consommateurs. L'attente des pays est que le système international fournisse des réponses cohérentes. L'OIT peut avoir son mot à dire, si elle en décide ainsi.

191. Les activités proposées en ce qui concerne les travailleurs migrants visent à donner suite aux décisions de la Conférence internationale du Travail plutôt qu'au rapport de la Commission mondiale, qui a examiné la question des migrations de façon plus vaste.

192. Le forum de la politique de mondialisation a suscité un grand nombre de commentaires. Le Directeur général a précisé que cette idée n'affectera en aucun cas la structure tripartite de l'OIT. Le forum peut être considéré comme un mécanisme qui permettra de nouer des contacts avec des partisans potentiels de l'Agenda pour le travail décent. Les avantages que confère à l'OIT sa structure tripartite sont remarquables et peuvent grandement contribuer à la résolution des questions qui se posent à l'échelle mondiale. Toutefois, l'idée d'un forum de la politique de mondialisation nécessite plus ample discussion et réflexion.

193. En conclusion, le Directeur général a estimé qu'il n'est pas nécessaire d'élaborer une nouvelle version du cadre stratégique. Les commentaires formulés lors des discussions donneront l'orientation du futur cadre stratégique. La tâche la plus urgente est d'établir le programme et budget pour 2006-07, qui sera examiné en mars. Sa préparation nécessitera, outre la prise en compte des vues exprimées au cours du débat, la tenue de consultations. Le Directeur général a dit qu'il utilisera aussi son introduction au prochain programme et budget pour donner une orientation stratégique sur la base des discussions menées par la commission. Le niveau du budget sera une des questions clés. Le Directeur général a pris note des divers commentaires, certains favorables à une augmentation réelle, d'autres émettant des doutes sur cette éventualité et d'autres encore opposés à cette idée. Il examinera la question de façon approfondie mais les choix dont il dispose ne vont pas rendre cette décision facile. Il est de sa responsabilité de proposer un programme et budget, avec une évaluation intégrale des coûts, sur la base d'une saine gestion et il a appartiendra à la commission de faire ses recommandations à ce sujet en mars.

194. Le Président a appelé l'attention de la commission sur le point appelant une décision proposé dans le document. M. Botha a déclaré que les employeurs ne sont pas en mesure d'approuver le cadre stratégique et que, selon lui, ce n'est pas là le sens des remarques faites par le Directeur général en conclusion. Le Directeur général est convenu que le mieux serait de prendre note du document ainsi que de la discussion puisque le document n'a pas été approuvé dans son intégralité et a fait l'objet de nombreux commentaires. Le document et les commentaires serviront de base pour les prochaines étapes. Le Président a approuvé et cette précision a été acceptée.

195. *La commission recommande au Conseil d'administration:*

- a) de prendre note du document GB.291/PFA/9 établi par le Bureau (cadre stratégique pour 2006-2009), en tenant compte des vues exprimées au cours de la discussion, y compris les remarques faites en conclusion par le Directeur général;*
- b) de demander au Directeur général de prendre en compte la discussion du cadre stratégique pour 2006-2009 et de l'aperçu préliminaire des propositions de programme et de budget pour 2006-07 lors de la préparation des propositions de programme et de budget pour la prochaine période biennale.*

Evaluation du Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité

(Dixième question à l'ordre du jour)

- 196.** La commission était saisie d'un document ¹¹ sur l'évaluation du programme focal IFP-SKILLS.
- 197.** En tout premier lieu, M. Botha a souhaité rendre hommage à Pekka Aro, qui était l'âme de ce programme. Il s'est ensuite référé à plusieurs reprises aux préoccupations des employeurs concernant le caractère subjectif de certaines évaluations, tout en admettant que ces dernières se font dans une plus grande indépendance, deviennent plus objectives, plus rigoureuses et plus transparentes. Il a jugé positives les réponses aux évaluations et s'est demandé si des discussions ne devraient pas avoir lieu également au sein de la commission appropriée. Il s'est dit déçu que les activités menées par le Département de l'emploi ne soient pas détaillées, se demandant si cela tient au fait qu'il s'agit, en l'occurrence, d'un compte rendu sommaire. Il a demandé d'où proviennent les fonds supplémentaires du programme et quel en est le montant; il a aussi voulu savoir comment ces fonds sont utilisés. Il a estimé qu'il serait utile de disposer d'une liste des projets de coopération technique, notamment pour clarifier le paragraphe 24. Il a relevé, au paragraphe 11, une réduction du personnel de l'OIT affecté au domaine de la formation ainsi qu'une diminution de la coopération technique dans ce secteur. Cette situation est pour le groupe des employeurs un sujet de grave préoccupation. Une grande partie du travail porte sur les conclusions de l'année 2000 et sur la révision de la recommandation n° 150, mais le document n'est pas clair en ce qui concerne la définition des points et des sous-points. Il a voulu savoir quelles activités sont déployées chez les mandants et dans quelle mesure les employeurs y ont été associés. En ce qui concerne les recommandations, il a réitéré ses préoccupations concernant les diminutions budgétaires dans le domaine de l'emploi. Il a appuyé le point appelant une décision.
- 198.** M. Blondel, s'exprimant au nom des membres travailleurs, a rendu hommage à la mémoire de Pekka Aro, ancien directeur de ce programme. Il a rappelé l'importance primordiale de la formation dans le monde du travail et souligné la nécessité de la doter des ressources nécessaires. Ces activités de formation ne devraient pas être la seule responsabilité du BIT mais être menées en association avec d'autres institutions comme la Banque mondiale. En rapport avec le paragraphe 16 du document, les travailleurs estiment que la formation et la valorisation des compétences sont une dynamique permettant de faire entrer les travailleurs dans l'économie formelle. Concernant le paragraphe 27, ils s'inquiètent du recours à des organismes privés à but lucratif. L'orateur a également demandé des explications sur la faible part de l'Asie dans les dépenses de coopération technique, qui ressort du tableau 8 du document. Enfin, il a vivement regretté que le document ne fasse pas référence à la recommandation concernant la mise en valeur des ressources humaines adoptée lors de la dernière Conférence. L'affirmation du droit à l'éducation et à la formation pour tous est un élément important dans le débat sur la mondialisation, et le Bureau devrait indiquer comment il compte aider les gouvernements et les partenaires sociaux à mettre en œuvre cette recommandation. Le groupe des travailleurs souligne que les futurs programmes devront être préparés en étroite relation avec ACTRAV et ACT/EMP.
- 199.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a félicité le Bureau pour son évaluation honnête. Même si le groupe de l'Afrique partage la conclusion selon laquelle le programme est particulièrement utile, il s'est dit préoccupé par la capacité en personnel, ainsi qu'indiqué aux paragraphes 10 à 13, et plus

¹¹ Document GB.291/PFA/10.

particulièrement par la rotation et la capacité du personnel dans les régions. Cette question thématique est une réalité et il convient, à cet égard, que soit défini un objectif stratégique. La conclusion formulée au paragraphe 16 selon laquelle le plan de travail ne reflétait que les problèmes propres aux pays à revenu élevé est préoccupante, notamment parce que l'Afrique doit faire face aux problèmes de la lutte contre la pauvreté ainsi qu'à l'expansion constante de l'économie informelle. Le groupe de l'Afrique se félicite de la mise en adéquation de l'objectif et des thèmes. La recommandation figurant au paragraphe 41 iii) est claire. Le groupe de l'Afrique la soutient pleinement au vu des réalités de la région africaine. Les thèmes prioritaires doivent s'inspirer de l'objectif global de réduction de la pauvreté et d'amélioration des compétences au service du développement économique. Cette approche devrait être appuyée par des ressources et concrétisée à l'initiative des Etats Membres. Il a prié instamment le Bureau de renforcer la capacité des bureaux de régions et de zones ainsi que les équipes multidisciplinaires. Il a approuvé les recommandations et plaidé en faveur de nouvelles consultations, notamment au niveau régional.

- 200.** Le représentant du gouvernement du Kenya a approuvé la déclaration faite au nom du groupe de l'Afrique. Il a cependant fait observer que le programme est faiblement intégré. Il est urgent d'en restructurer le système de présentation des rapports, d'assurer la stabilité de la dotation en personnel et de réorganiser la gestion et les grades professionnels. Il y a indubitablement trop de tâches à remplir dans le cadre d'un programme de travail dispersé. Il a relevé la concentration des missions en Europe occidentale et orientale, avec une préférence pour les pays à haut revenu. Depuis le lancement du programme, les financements ont été insuffisants et ont continué de diminuer pendant la période couverte par l'évaluation. Le faible niveau de dépenses annuelles par rubrique a remis en question la viabilité de la stratégie de consolidation. Cependant, le Kenya a apprécié l'élaboration de la recommandation sur la mise en valeur des ressources humaines, adoptée par la CIT à sa 92^e session, et s'est félicité de l'étroite collaboration établie avec l'Association mondiale des agences publiques d'emploi. Cependant, le Kenya appelle le programme à un renforcement de la coopération et de la collaboration avec les institutions de formation de la région africaine. Le Kenya a appuyé le point appelant une décision.
- 201.** La représentante du gouvernement du Canada s'est félicitée de l'évaluation d'un programme focal important. La section décrivant l'évolution survenue dans la structure du programme, dans ses ressources et dans le programme de travail, est particulièrement édifiante, et l'évaluation montre clairement les conséquences, en termes d'efficacité et d'efficacités, de la fragmentation de l'organisation, de ses ressources limitées et d'un programme de travail dispersé. Elle s'est félicitée des recommandations formulées au paragraphe 41 et a notamment approuvé l'alinéa i). La proposition de l'alinéa iii) tendant à une répartition des ressources entre les priorités thématiques est particulièrement utile. Le niveau actuel de ressources ne permet pas de financer toutes les activités en cours. Certaines activités devront être consolidées et/ou éliminées de manière à réserver des ressources limitées à un petit nombre de thèmes prioritaires bien définis, tels qu'ils sont identifiés à l'alinéa iii) du paragraphe 41. Les objectifs et indicateurs stratégiques révisés, requis pour suivre et mesurer les résultats, conformément à la recommandation formulée à l'alinéa v), devraient figurer dans le programme et budget 2006-07. Elle a noté que le programme a déjà approuvé les recommandations et demandé qu'un rapport d'activité soit présenté au Conseil d'administration, à sa session de mars 2005.
- 202.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni s'est félicitée de l'évaluation, qualifiant le programme d'extrêmement utile face au grand problème actuel de l'emploi et pour ce domaine d'activité essentiel. L'OIT est bien placée pour examiner, analyser et diffuser les meilleures pratiques. Elle s'est déclarée favorable à la poursuite du programme, compte tenu des conclusions de l'évaluation ainsi que des recommandations. Elle a notamment souligné la nécessité pour le programme de recentrer ses efforts sur un nombre limité de thèmes prioritaires et de veiller à ce que soient définis des objectifs

clairs, avec des résultats mesurables. Elle a formulé l'espoir que l'effectif de spécialistes des bureaux extérieurs en Afrique subsaharienne sera renforcé.

- 203.** Le représentant du gouvernement de la Chine a relevé le lien étroit entre le travail décent et la formation et formulé l'espoir que le programme répondrait aux aspirations des Membres.
- 204.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a remercié le Bureau pour son rapport d'évaluation. Elle a demandé si la réduction du personnel professionnel travaillant au programme de formation au siège va de pair avec une augmentation du personnel de formation des bureaux extérieurs et quel effet cette évaluation a sur le programme. Le paragraphe 21 indique qu'il conviendrait de demander si les ressources disponibles suffiront à financer le grand nombre de tâches. Elle a estimé que la question est plutôt de savoir si ces ressources doivent les financer. Elle a demandé si le *modus operandi* de l'unité de coopération technique, caractérisé par l'isolement relatif, ne s'est pas traduit par un double emploi dans ce domaine. Elle a également jugé opportun de savoir si les efforts déployés pour infléchir la politique de la Banque mondiale ont abouti. On ne voit pas bien comment les évaluateurs sont arrivés à certaines de leurs recommandations concernant l'objectif global du programme et la redistribution des ressources entre les priorités thématiques. Il aurait été utile que l'évaluation comporte des recommandations sur la question de savoir quelles sont les priorités appropriées compte tenu des capacités actuelles et des réalisations passées du programme. Elle aurait apprécié que les évaluateurs fassent des suggestions concernant les objectifs et les indicateurs qu'ils jugent appropriés, compte tenu de ce qu'ils ont découvert lors de l'évaluation. Elle a demandé que, lors de l'élaboration des propositions pour le programme et budget de mars 2005, un nombre limité de priorités soit identifié et que des objectifs et des indicateurs pertinents soient définis et joints à ces propositions.
- 205.** La représentante du Directeur général (M^{me} Stewart, directrice d'IFP/SKILLS) a noté que le personnel du programme a apprécié l'évaluation et, en tant que directrice nouvellement nommée, elle a indiqué être consciente de son intérêt avant d'entrer dans ses nouvelles fonctions. Se référant à la réunion mentionnée au paragraphe 46, elle a indiqué que des spécialistes des bureaux extérieurs avaient été invités, ainsi que le Centre de Turin, le programme APSDEP et le CINTERFOR. Les participants à la réunion se sont mis d'accord sur les priorités thématiques: priorités aux compétences et à l'employabilité aux fins d'une réduction de la pauvreté, avec un intérêt particulier pour l'économie informelle; promotion des compétences et de l'employabilité des jeunes; et les systèmes et politiques de formation. Avec ces grands thèmes, toute une série de critères ont été identifiés qui permettront de mesurer chaque tâche accomplie. Ces critères font que le travail est déterminé par la demande et axé sur les avantages comparatifs de l'OIT. Les thèmes transversaux sont également importants, il y a une véritable volonté d'y associer plus étroitement les partenaires sociaux. L'OIE a déjà assisté à une réunion du personnel, et les travailleurs y seront également associés. On observe un ralentissement des activités de coopération technique, d'où la nécessité de proposer des produits qui soient plus séduisants pour les donateurs. A cet égard, une discussion a eu lieu qui vise à élaborer une stratégie. De nombreux domaines ont été identifiés où la relation de travail pourrait être intégrée plus efficacement. Elle a rappelé l'importance de l'évaluation et sa volonté d'améliorer continuellement le programme. De concert avec ACTRAV et ACT/EMP, un plan d'action visant à élaborer des orientations en commun sur certains aspects de la recommandation est en préparation.
- 206.** *La commission recommande au Conseil d'administration de prier le Directeur général de prendre en considération les conclusions et recommandation susmentionnées, ainsi que les délibérations de la commission, pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité.*

Evaluation du Programme focal sur l'élimination du travail des enfants (IPEC) (Onzième question à l'ordre du jour)

207. La commission était saisie d'un document ¹² sur l'évaluation de l'IPEC.
208. M. Botha a jugé l'évaluation indépendante et objective, même si au plan de l'objectivité on peut faire mieux. Il s'est dit soucieux que les évaluateurs soient véritablement indépendants. Il s'est dit par ailleurs attentif au problème de la position de l'IPEC par rapport aux objectifs stratégiques, ainsi qu'à la proposition de fusionner l'IPEC et DECLARATION. Il a souhaité en savoir plus sur les motivations de cette proposition. L'évaluation de l'IPEC doit-elle se faire au sein de la Commission PFA, de la Commission LILS ou de la Commission de la coopération technique? Il y a plusieurs rapports sur l'IPEC dans différentes commissions, et il faudrait simplifier le processus. La Commission PFA serait logiquement la mieux placée pour examiner le travail de l'IPEC, mais son ordre du jour est très chargé. L'orateur a pris note des recommandations concernant la collaboration avec les mandants et a demandé que cette collaboration soit étendue. Il a appelé de ses vœux la présentation en mars d'un document sur la forme que le Bureau comptait donner au suivi des recommandations et sur le calendrier qu'il entend suivre. Il a dit approuver les points appelant une décision, en particulier celui concernant la participation des partenaires sociaux au niveau national. Il a jugé important qu'un examen des programmes de l'IPEC ait lieu au niveau national et que les partenaires tripartites y soient associés.
209. M. Blondel s'est félicité, au nom des membres travailleurs, de ce rapport qui répond à de nombreuses observations. Il aurait cependant été souhaitable que l'équipe d'évaluation adopte une approche globale et une vision stratégique du travail des enfants. De plus, les travailleurs rejettent l'idée selon laquelle la pauvreté seulement est à l'origine de ce fléau; pour eux, celui-ci a ses racines dans l'injustice sociale et le manque de volonté politique; il faut souligner l'importance de l'éducation universelle pour la lutte contre le travail des enfants et ne pas donner la priorité à la promotion d'une convention plutôt qu'à une autre. Les travailleurs sont favorables à une gouvernance tripartite du programme IPEC et attendent des propositions pour une nouvelle gestion qui intègre les activités de l'IPEC dans la stratégie déterminée par le Conseil. Ils proposent que tous les ans, au cours de la session de mars, une journée soit entièrement consacrée aux questions en rapport avec le programme. Il faudrait éclaircir les relations entre le Comité directeur de l'IPEC, les différentes commissions du Conseil et le Conseil d'administration lui-même. L'orateur a insisté sur la nécessité de renforcer la coopération avec les partenaires sociaux et d'impliquer les organisations syndicales dans la lutte contre le travail des enfants. Sur la question du personnel affecté à l'IPEC, le groupe des travailleurs souhaite une amélioration stratégique du recrutement et de la formation, de même qu'une augmentation des postes permanents de l'équipe de gestion en place à Genève, avec le recrutement éventuel d'interlocuteurs sociaux ou par le biais de programmes d'échange de personnel mis en place avec ACTRAV et ACT/EMP. Enfin, l'intervenant a déclaré qu'il appuie le point appelant une décision, mais souhaite remplacer, à l'alinéa e), l'expression «pendant la période biennale 2006-07» par «à sa session de novembre 2005» afin d'accélérer le processus.
210. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a déclaré, au nom du groupe de l'Afrique, qu'il se félicite du rapport et de l'évaluation. Il était temps que cette évaluation soit faite, car cela fait plus de dix ans que l'IPEC existe. Ce programme a donné à juste titre une visibilité internationale aux pires formes de travail des enfants, comme le montre

¹² Document GB.291/PFA/11.

le taux élevé de ratification des conventions n^{os} 138 et 182. Il faut aider encore plus les Etats Membres à se mettre en conformité avec ces conventions. L'intégration du travail de l'IPEC dans les activités du Bureau demeure une tâche difficile étant donné le caractère multidimensionnel du programme. L'IPEC a fait des progrès remarquables dans la région africaine. La question de la capacité en ressources humaines demeure problématique dans les régions lorsqu'il s'agit d'appliquer les programmes. A cet égard, les commentaires relatifs au renforcement des ressources au niveau régional sont bienvenus mais il y a lieu de se demander si c'est une bonne chose de financer des postes au moyen de ressources extrabudgétaires, ce qui risque d'entraîner une perte de mémoire institutionnelle. Il a fait remarquer que 73 pour cent des fonds de l'IPEC pour la période à l'examen viennent de sources extrabudgétaires, ce qui est inquiétant quand on sait que les priorités des donateurs changent avec le temps. Il n'est pas possible de continuer ainsi longtemps. Il a demandé au Bureau de commencer à utiliser davantage de ressources du budget ordinaire. L'évaluation de l'impact demeure un indicateur essentiel en ce qui concerne l'élimination des pires formes de travail des enfants, et elle est faisable vu que le programme existe depuis plus de dix ans. La décision de redéfinir les indicateurs permettant d'évaluer l'impact de l'IPEC est la bienvenue. L'évaluation de l'impact doit aussi prendre en compte la collaboration entre le BIT et les institutions. La question du rôle du Comité directeur de l'IPEC et de son ambiguïté ainsi que celle de la transparence de l'IPEC doivent être examinées sérieusement. Le comité directeur n'est pas une commission du Conseil d'administration, et il est admis qu'il devrait constituer un forum d'échange d'informations et de délibération. Son rôle devrait être renforcé afin qu'il puisse orienter de manière stratégique les travaux de l'IPEC. Si le comité directeur devait se transformer en une véritable commission du Conseil d'administration, cela risquerait de poser des problèmes aux petites délégations, en particulier celles des pays en développement qui ne peuvent pas participer à tous les travaux des commissions du Conseil d'administration. Afin de renforcer le rôle du comité directeur en matière de gouvernance, il faudrait revoir ses obligations en matière de rapports. Il serait logique que le comité directeur fasse rapport à Commission PFA. L'orateur a dit approuver quant au principe les mesures proposées pour renforcer le rôle du comité directeur et appuyer les recommandations.

- 211.** Le représentant du gouvernement d'El Salvador s'est dit satisfait, au nom du groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), que la question de la gestion ait été abordée. Le groupe est favorable aux évaluations indépendantes. L'évaluation pourrait porter sur des questions telles que la coopération entre le BIT, l'UNESCO et le Bureau international de l'éducation, qui a été mise en avant par le groupe. Celui-ci reconnaît l'importance de la question de l'amélioration de l'infrastructure en matière d'éducation. Le BIT devrait évaluer les points qui posent problème et encourager de nouvelles initiatives touchant au microcrédit, au développement des entreprises, à la formation, notamment technique, des jeunes, et au VIH/SIDA. Le groupe soutient les points appelant une décision en insistant sur la participation des partenaires sociaux dans le but d'établir une coopération avec l'IPEC dans le cadre de la mondialisation et d'un monde en évolution constante. Il appuie également les priorités recommandées dans le rapport d'évaluation et l'importance donnée à un contrôle financier permanent. Le groupe espère pouvoir compter sur des rapports avec de nouvelles études sur les pratiques de gestion qui donneraient un nouvel élan au programme.
- 212.** Le représentant du gouvernement de l'Inde s'est dit satisfait du rôle que joue l'IPEC. L'Inde en est membre depuis 1992, date à laquelle il est devenu le premier pays à signer un protocole d'accord avec l'Organisation. L'OIT a apporté une contribution de plus de 2 millions de dollars sur plus de dix ans. Le gouvernement de l'Inde applique sa politique d'élimination du travail des enfants depuis 1987. Le projet national de lutte contre le travail des enfants est un programme d'action à base de projets qui fait partie intégrante de la politique nationale d'élimination du travail des enfants. Au total, 100 districts en bénéficient dans 13 Etats. Durant le plan en cours, le programme sera étendu à 250 autres districts du pays, avec un budget de 126 millions de dollars sur une période de cinq ans.

Par ailleurs, le gouvernement de l'Inde et le département du Travail des Etats-Unis sont à l'origine, en tant que partenaires égaux, d'un projet de 40 millions de dollars qui vise à éliminer le travail des enfants dans dix secteurs dangereux. Ce projet concerne 21 districts répartis dans cinq Etats et est connu sous le nom d'INDUS. Dans le cadre de l'initiative de l'IPEC, d'autres projets du même genre ont été proposés pour deux autres Etats. Il faut évaluer l'IPEC en permanence, même si une évaluation n'est complète que si elle tient compte des autres programmes et politiques d'élimination du travail des enfants des gouvernements. Le BIT devrait prendre en considération les efforts qui sont faits par les gouvernements nationaux et replacer dans ce contexte sa contribution à la lutte contre le travail des enfants. L'orateur a conclu en appuyant les recommandations.

- 213.** La représentante du gouvernement du Kenya a dit approuver la déclaration faite par le groupe de l'Afrique et a fait remarquer que le Kenya a été l'un des premiers pays choisis pour l'application du programme de l'IPEC en 1992. Le Kenya soutient la recommandation qui demande aux Etats Membres de faire en sorte que les partenaires sociaux prennent part de façon effective aux travaux des comités directeurs nationaux et aux activités de l'IPEC. En ce qui concerne la gouvernance, les orientations générales, la structure et les processus, le Kenya soutient les recommandations qui ont été faites et la recommandation demandant que des mesures soient prises au cours de la période biennale actuelle en vue de l'organisation d'un processus participatif devant déboucher sur des critères pour une évaluation future de l'impact des programmes de l'IPEC par rapport à un cadre de référence axé sur des résultats. Le Conseil d'administration devrait entériner le rôle du Comité directeur international, en redéfinissant clairement son nom, son objet et son mandat. Aujourd'hui, son rôle paraît ambigu, et la transparence financière de l'IPEC n'est pas assurée. Pour ce qui est des questions de gestion, le Kenya se félicite de la proposition d'améliorer le système de gestion à moyen terme dans le cadre des nouveaux changements apportés au modèle opérationnel à l'échelle du Bureau tout entier. Cela aidera à préciser les modalités de collaboration entre les unités qui s'occupent de la question du travail des enfants et permettra d'améliorer le système d'établissement des rapports soumis au Conseil d'administration sur les mesures prises par le Bureau. Il faut améliorer l'interface du processus de gestion de l'IPEC avec les structures et systèmes du Bureau conformément aux stratégies et approches-programmes de l'IPEC. Il est urgent d'entreprendre des recherches sur les liens qui pourraient exister entre le travail des enfants et d'autres questions de développement telles que la santé et le VIH/SIDA. Le Kenya appuie les points appelant une décision.
- 214.** M. Anand (membre employeur) a déclaré que, quelle que soit la forme que prendra l'organisation du Comité directeur international, elle devra aussi s'appliquer aux comités directeurs nationaux. Les projets menés dans un pays ou un Etat donné devraient être vus ou évalués par un petit groupe tripartite constitué de membres des comités directeurs nationaux, ce qui éviterait d'engager des évaluateurs externes.
- 215.** Le représentant du gouvernement de la France a remercié le Bureau de cet exercice d'évaluation d'un programme très important de l'Organisation. Après avoir souligné les bons résultats de ce programme, il a abordé les questions de contenu et de gouvernance. Sur le premier point, il faudrait renforcer l'articulation entre le programme IPEC et SafeWork. Sur le deuxième, l'orateur a plaidé en faveur d'une réintégration progressive de l'IPEC dans le fonctionnement de l'OIT. Au plan financier notamment, il faudrait parvenir à un meilleur équilibre entre financements extrabudgétaires et ressources du budget ordinaire. L'orateur a d'ailleurs demandé au Bureau de fournir des chiffres précis sur le pourcentage des contributions extrabudgétaires dans le financement total du programme. Il serait souhaitable, de manière pragmatique, que puissent être progressivement imputées au budget ordinaire les dépenses d'assistance technique aux mandants touchant l'élaboration de programmes nationaux ou PAD, et les dépenses logistiques ou de personnel à caractère permanent. Au plan de la gestion, cette réintégration devrait permettre au Conseil d'administration de récupérer ses compétences en matière de contrôle et d'orientation du

programme IPEC. Enfin, l'orateur a appuyé le point appelant une décision, y compris l'amendement présenté par le représentant des travailleurs.

- 216.** La représentante du gouvernement de l'Indonésie a déclaré que l'Indonésie a signé un protocole d'accord pour un programme assorti de délais. Bien qu'il faille encore les améliorer, les stratégies et l'approche adoptées sont globalement très encourageantes. Le dialogue entre les gouvernements et leurs partenaires sociaux au moment de l'élaboration des stratégies a beaucoup d'importance. L'IPEC devrait continuer à mettre au point des programmes plus novateurs. Les responsabilités de l'IPEC devraient être définies plus clairement afin que des programmes globaux et intégrés puissent être mis sur pied. A cet égard, le BIT serait plus efficace dans la lutte contre le travail des enfants si les activités de coopération technique étaient mieux coordonnées avec les pays. Le comité directeur doit rester un forum de dialogue et d'échange entre pays bénéficiaires et pays donateurs. La participation des représentants des partenaires sociaux est bienvenue. L'Indonésie fait tout ce qui est en son pouvoir pour combattre le travail des enfants. Dans le cadre du suivi des conventions pertinentes, le gouvernement a promulgué récemment de nouvelles lois et directives. Les statistiques nationales mettent en évidence une diminution du travail des enfants aussi bien dans les zones urbaines qu'en milieu rural. Le gouvernement reconnaît que la pauvreté est la principale cause du travail des enfants et il continue de lutter contre ce phénomène énergiquement par différentes approches, certes graduelles, mais globales. L'oratrice a conclu en déclarant qu'elle appuie les recommandations.
- 217.** La représentante du gouvernement du Canada a déclaré que la nécessité de mieux intégrer l'IPEC dans la programmation et les structures du BIT est un thème récurrent de l'évaluation. Cela demande un dialogue et une meilleure collaboration entre l'IPEC et d'autres unités, ainsi que la reconnaissance du fait que l'élimination du travail des enfants est un objectif commun de l'Organisation. Le BIT serait ainsi mieux à même de mettre en place des alliances stratégiques et partenariats au niveau international, ce qui permettrait d'intégrer la question du travail des enfants dans les programmes de développement social et économique. L'oratrice a dit approuver pleinement les recommandations issues de l'évaluation détaillée. Il faut revoir la stratégie de promotion de l'IPEC. Les recommandations concernant les approches stratégiques de sensibilisation, de communication ciblée, de vulgarisation et de diffusion de documentation devraient faire l'objet d'un suivi approprié. Il est temps d'entreprendre une évaluation d'impact plus large des travaux de l'IPEC. Il faudrait présenter à la session de 2005 du Conseil d'administration une série d'objectifs, de buts et d'indicateurs. Pour ce qui est des points appelant une décision, l'oratrice a dit approuver les points figurant au paragraphe 167 a) à d) mais, s'agissant du paragraphe 167 e), elle a jugé qu'il faudrait tenir compte de toutes les recommandations issues de l'évaluation détaillée et des délibérations de la Commission PFA au moment de faire rapport au Conseil d'administration. Cela devrait être fait avant la période biennale 2006-07, conformément à la proposition du groupe des travailleurs qui a demandé que le Conseil d'administration soit saisi en novembre 2005 d'un rapport sur les mesures prises et sur la façon dont le BIT compte s'y prendre pour faire face aux problèmes recensés dans l'évaluation. L'oratrice a aussi appuyé la proposition de transformer le Comité directeur de l'IPEC en un forum consultatif à l'usage des partenaires, et d'aborder la question des mécanismes de contrôle de l'IPEC par le Conseil d'administration dans le cadre de la réforme en cours du fonctionnement du Conseil d'administration.
- 218.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a déclaré que l'évaluation lui paraît être un pas dans la bonne direction, celle des évaluations participatives, mais qu'elle n'est pas pleinement satisfaite. Il lui paraît particulièrement inapproprié que l'évaluation ait commencé avant que le mandat n'ait été précisé. Elle s'est demandé si le nombre limité d'études de cas et les moyens utilisés pour les sélectionner peuvent donner une image vraiment objective du programme. Selon elle, le rapport d'évaluation complet justifie les conclusions et recommandations faites dans le document; ce qui ne ressort pas de la lecture

du rapport. Certaines conclusions et recommandations sont particulièrement importantes et elles auraient dû être incluses expressément dans le point appelant une décision. L'oratrice s'est félicitée des recommandations demandant que l'IPEC évalue les implications de l'importance nouvelle accordée aux interventions en amont ainsi que de la programmation à l'échelle d'une région ou d'un secteur, et qu'il définisse des indicateurs du changement institutionnel. Elle a également appuyé la recommandation demandant que l'IPEC soit mieux intégré dans la structure du BIT, et qu'il y ait un contrôle des ressources qui lui sont allouées, avec présentation d'un rapport au Conseil d'administration afin que l'on ait une image fidèle de l'effort fourni par l'OIT pour ce qui est du travail des enfants. Elle s'est félicitée de l'accent mis sur la nécessité d'assurer des capacités de base à l'IPEC et de garantir sa viabilité. Par ailleurs, les évaluations d'impact sont importantes pour montrer l'efficacité des programmes de l'OIT. L'oratrice a noté avec intérêt qu'une évaluation d'impact s'est révélée impossible en l'absence d'un cadre explicite et bien défini axé sur les résultats. Elle a déclaré attacher une importance particulière à la recommandation qui a été faite au Directeur général de prendre des mesures au cours de la période biennale actuelle en vue de l'organisation d'un processus participatif devant déboucher sur la définition de critères pour une évaluation future de l'impact du programme de l'IPEC et sur un cadre de référence axé sur des résultats. Au moment où il définira la voie à suivre, le Bureau devrait tenir compte de toutes les recommandations figurant dans le rapport d'évaluation complet. L'oratrice a pris note, au paragraphe 127 du rapport d'évaluation complet, d'une recommandation demandant au Conseil d'administration de déterminer comment faire pour laisser à la commission suffisamment de temps pour discuter des orientations stratégiques et des résultats du programme. Cette idée est importante non seulement pour l'IPEC mais aussi pour tous les autres programmes. Le rapport complet suggère des mécanismes pour que cette consultation puisse avoir lieu et il incombe au Bureau de faire des propositions allant dans ce sens. L'oratrice a suggéré qu'un rapport d'activité soit présenté avant la période biennale 2006-07. La recommandation concernant l'élaboration d'un cadre approprié de référence axé sur les résultats, avec des cibles et des indicateurs, pour le programme et budget de 2006-07, et celle demandant que des mesures soient prises en vue d'établir les bases d'une évaluation future de l'impact du programme devraient être incluses dans le point appelant une décision. Au lieu de proposer un amendement, l'oratrice a dit préférer demander au Bureau de lui donner l'assurance qu'il a bien l'intention d'appliquer ces recommandations.

- 219.** Le représentant du gouvernement de l'Italie a déclaré que son pays est très attaché à l'IPEC. L'augmentation des ressources extrabudgétaires devrait être vue comme une force et non comme une faiblesse du programme. C'est un bon indicateur de sa capacité de mobiliser des ressources. L'orateur a dit accepter les recommandations du Bureau. Le problème, c'est que la part des ressources extrabudgétaires est trop élevée. Une évaluation d'impact et une clarification des critères à utiliser pour cette évaluation sont nécessaires.
- 220.** Le représentant du gouvernement du Venezuela a appuyé l'intervention faite au nom du GRULAC. Le combat du Venezuela contre le travail des enfants passe par un programme d'éducation. A la fin de 2003, ce programme bénéficiait à plus d'un million d'enfants. A ce programme sont venues s'ajouter différentes activités d'éducation parentale sous forme de missions et de campagnes d'alphabétisation. En un an, 1 250 000 personnes ont appris à lire et à écrire.
- 221.** Le représentant du Directeur général (M. Tapiola) a déclaré que la proposition visant la présentation en novembre 2005 d'un rapport sur les mesures prises ne présente aucun problème. Au plan de la gestion, on est en train de réfléchir à la manière de regrouper l'IPEC et le secrétariat de la Déclaration sous une même direction et sur un pied d'égalité. La question qui se pose est de savoir comment rationaliser la gestion et les structures d'appui en utilisant un système administratif plus compact, avec un nombre raisonnable de directeurs et de fonctionnaires pour les activités concernant les principes et droits fondamentaux au travail. Les préparatifs seront terminés en mars. Les recommandations

issues de l'évaluation n'ont pas besoin d'être modifiées et il n'y a pas lieu de changer le comité directeur. La complémentarité entre la convention n° 182 et la convention n° 138 est évidente, et c'est sur cette base que se fait le travail. Le lien avec l'éducation est important. Au cours de l'année écoulée, le Bureau a apporté une importante contribution, en coopération avec l'UNESCO, à l'Education pour tous, et a fait des progrès avec l'UNICEF, la Banque mondiale et d'autres institutions, en insistant sur les Objectifs de développement pour le Millénaire, et plus précisément sur l'éducation. Le fait de passer par le Département de la communication et de l'information a permis à l'Organisation de mieux se faire connaître du public. Pour une organisation comme l'OIT, il est indispensable d'avoir une seule stratégie et un seul département pour tout ce qui touche à la communication. Le Bureau réfléchit à la manière d'organiser les activités de sensibilisation dans le cadre d'une structure plus unifiée. Le principal obstacle est celui des ressources car les activités de sensibilisation demandent beaucoup d'argent. La relation entre le comité directeur, la Commission PFA et la Commission de la coopération technique n'a pas encore de modèle convenable sur lequel s'appuyer. Il faudra continuer à y réfléchir. Il y a eu une augmentation constante des activités menées avec les syndicats et les organisations d'employeurs. En 2004, le Bureau a entrepris des activités de formation dont ont bénéficié 250 membres du personnel de toutes les régions et qui portaient en particulier sur les conventions et sur le travail avec les organisations d'employeurs et de travailleurs. L'IPEC a une unité juridique qui collabore avec le Département des normes internationales du travail au contrôle de l'application des conventions. M. Tapiola a promis d'étudier le problème évoqué à propos du plan d'action qui n'aurait pas bénéficié d'un suivi tripartite suffisant. Le Bureau sait parfaitement que ce sont les pays, et non le BIT ou l'IPEC, qui font l'essentiel du travail de lutte contre le travail des enfants, mais l'objet de l'évaluation ce sont les efforts que déploie le BIT par le biais de l'IPEC et d'autres unités. Le nombre des enfants qui sont employés à des travaux dangereux tourne autour des 177 millions, et on est en train de travailler sur le lien entre le travail des enfants et les problèmes de sécurité et de santé au travail. Il y a eu une réunion d'experts paritaire, quatre publications conjointes et une collaboration sur des travaux de recherche et sur l'inspection du travail. Pour ce qui est du pourcentage des ressources extrabudgétaires, il est supérieur à 73 pour cent. Le financement de l'IPEC par des ressources du budget ordinaire n'a commencé qu'en 2000. Pour ce qui est du suivi des recommandations, il y a en a déjà beaucoup qui ont fait l'objet d'un suivi. C'est le cas de la recommandation sur le cadre de référence axé sur les résultats et de celle sur l'évaluation d'impact concernant les bénéficiaires indirects.

222. Le Président a signalé que le dernier paragraphe de la recommandation a été corrigé: il est demandé au Directeur général de tenir compte des recommandations issues de l'évaluation et des délibérations de la commission, et de faire rapport au Conseil d'administration à sa session de novembre 2005 sur les mesures prises en conséquence.

223. *La Commission du programme, du budget et de l'administration recommande au Conseil d'administration:*

- a) de réitérer son engagement en faveur de l'élimination du travail des enfants et d'approuver les stratégies actuelles de l'IPEC (recommandation 14 a));*
- b) d'inviter les Etats Membres à faire en sorte que les partenaires sociaux prennent part de façon effective aux travaux des comités directeurs nationaux (recommandation 14 d));*
- c) de continuer à examiner les moyens pouvant permettre de renforcer la corrélation entre l'action normative et les activités de coopération technique (recommandation 18 a));*

- d) d'approuver quant au principe l'idée selon laquelle le Comité directeur international du programme (IPSC) devrait constituer un forum à l'usage des partenaires (recommandation 18 c)); et*
- e) de demander au Directeur général de tenir compte des recommandations issues de l'évaluation ainsi que des délibérations de la commission et de faire rapport au Conseil d'administration, à sa session de novembre 2005, sur les mesures prises en conséquence.*

**Rapport du Corps commun d'inspection
des Nations Unies sur ses activités pendant
l'année se terminant au 31 décembre 2003,
et autres rapports du CCI
(Douzième question à l'ordre du jour)**

224. La commission était saisie d'un document¹³ concernant le rapport du Corps commun d'inspection.
225. M. Botha a appuyé le document.
226. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a déclaré qu'ils se sont notamment penchés sur le rapport du Corps commun d'inspection des Nations Unies mentionné au paragraphe 4 du document et portant sur le problème de l'éducation. Les travailleurs se félicitent qu'un rapport du CCI fasse référence aux travaux de l'OIT et qu'il reconnaisse que le travail des enfants représente un obstacle majeur à la réalisation d'un des Objectifs du Millénaire, qui est l'Éducation pour tous. Lors de l'élaboration des stratégies de développement contre la pauvreté, les gouvernements et leurs partenaires internationaux doivent prendre en compte la nécessité d'une abolition progressive du travail des enfants. L'orateur a accueilli favorablement le document, qu'il trouve très positif.
227. Le représentant du gouvernement du Canada a demandé si les commentaires du BIT à l'adresse du CCI et du CCS peuvent être mis à disposition et s'il y a une raison particulière pour qu'ils ne soient pas reflétés dans le rapport.
228. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a dit que le rapport est très actuel notamment en ce qui concerne le renforcement du rôle de supervision des organes directeurs mentionnés dans le document JIU/REP/2001/4 et il s'est félicité de la recommandation 2 d) qui, pour une raison qu'il ne s'explique pas, ne figure pas dans le document du BIT. Cette recommandation fait référence à la création, dans les organisations internationales, de petits groupes consultatifs chargés d'examiner les questions administratives et budgétaires, sous l'égide des commissions des finances. L'orateur a suggéré qu'un tel organe, attaché au Conseil d'administration, serait utile à l'OIT. Il a souligné qu'il est important de respecter le principe du multilinguisme du système des Nations Unies. Le paragraphe 46 du document JIU/REP/2002/11 décrit la situation de l'interprétation et de la traduction à l'OIT. L'orateur demande au Directeur général qu'à partir de la session de mars du Conseil d'administration tous les documents présentant un intérêt soient traduits en russe et dans d'autres langues. Le site Web de l'OIT n'existe qu'en trois langues. La productivité de l'OIT et ses efforts pour promouvoir ses normes dans la Communauté des États indépendants dépendent beaucoup du fait que

¹³ Document GB.291/PFA/12.

l'information soit ou non disponible en russe. L'orateur a instamment demandé au Directeur général d'envisager la possibilité d'utiliser progressivement toutes les langues de l'Organisation sur le site Web, et il a émis l'espoir qu'à la session de mars le Conseil d'administration sera saisi d'un document à cet effet.

229. Le représentant du Directeur général (M. Thurman) a dit que les commentaires de l'OIT sur ce document pourraient être mis à la disposition des gouvernements. Le Conseil d'administration discutera de la relation de l'OIT avec les rapports du Corps commun d'inspection en mars. La procédure selon laquelle les rapports du CCI sont résumés, et il en est fait rapport au Conseil d'administration, sera également examinée au mois de mars.
230. Il a été pris note du rapport.

Autres questions financières (Treizième question à l'ordre du jour)

231. La commission est saisie d'un document¹⁴ concernant les dispositions financières pour la délégation du Conseil d'administration au Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine à Ouagadougou.
232. M. Botha a déclaré qu'il aborderait directement ses questions financières avec M. Johnson.
233. M. Blondel, prenant la parole au nom des membres travailleurs, a appuyé le point appelant une décision.
234. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a déclaré que le groupe de l'Afrique apprécie le rôle joué par l'OIT en ce qui concerne les dispositions en question et la contribution de fond qu'elle a faite au Sommet. Il a appuyé le point appelant une décision.
235. *La commission recommande au Conseil d'administration d'approuver que le coût total de la délégation tripartite (11 500 dollars E.-U.) soit financé en premier lieu par des économies réalisées dans la partie I du programme et budget pour 2004-05, étant entendu que, si cela s'avère impossible, le Directeur général proposera d'autres méthodes de financement à un stade ultérieur de l'exercice biennal.*

Genève, le 16 novembre 2004.

(Signé) B. Botha,
Rapporteur.

Points appelant une décision: paragraphe 28;
paragraphe 84;
paragraphe 96;
paragraphe 195;
paragraphe 206;
paragraphe 223;
paragraphe 235.

¹⁴ Document GB.291/PFA/13.

Annexe

Remarques du Directeur général à la Commission du programme, du budget et de l'administration (Genève, 10 novembre 2004)

Monsieur le président,

Messieurs les porte-parole des groupes gouvernemental, employeur et travailleur,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration,

Chers amis,

D'importantes questions touchant aux programmes et aux finances figurent à l'ordre du jour de cette session.

A bien des égards, ces questions trouvent leur expression dans le cadre stratégique pour 2006-2009 qui vous est soumis pour examen et qui s'articule autour de l'idée de faire du travail décent un objectif mondial. Cet objectif peut être atteint progressivement par différents moyens, qu'il s'agisse de lancer des programmes par pays pour promouvoir le travail décent, point sur lequel tant d'entre vous ont demandé la coopération du Bureau, ou de placer l'emploi au cœur des ODM, des DSRP ou de l'examen, l'an prochain, de la suite donnée à la Déclaration du Millénaire.

Les décisions que vous prendrez au sujet des priorités orienteront l'action de notre Organisation à moyen terme.

L'aperçu préliminaire des Propositions de programme et de budget pour 2006-07 vous permettra d'identifier plus précisément les programmes et activités sur lesquels nous devons concentrer nos efforts au cours du prochain exercice.

Permettez-moi de dire, pour commencer, que les défis que notre Organisation tripartite sera appelée à relever me paraissent extrêmement stimulants.

Les questions dont nous nous occupons, qu'il s'agisse de la protection et de la dignité au travail, de la création d'emplois, de l'esprit d'initiative et du développement de l'entreprise, des droits des travailleurs, de leur capacité de faire entendre leur voix, de leur organisation et du dialogue pour la résolution des problèmes, sont au cœur même des préoccupations des gens et des processus politiques dans tous les pays. Les valeurs que nous défendons sont celles auxquelles les gens et les sociétés sont attachés. Nos objectifs, comme nos moyens d'action, répondent aux espoirs que l'on nourrit aujourd'hui dans le monde entier.

En fait, le travail décent est déjà en train de devenir un objectif mondial.

Le terrain d'entente et les propositions de bon sens qui découlent de notre structure tripartite suscitent un intérêt qui va bien au-delà de notre Organisation.

Aujourd'hui, on le ressent à travers les réactions positives à trois idées simples mais profondes que nous avons mises en avant: l'emploi, comme moyen de sortir durablement de la pauvreté; le travail décent et ses quatre objectifs stratégiques, en tant qu'outil de développement; une mondialisation juste qui offre des opportunités à tous, en tant que source de stabilité mondiale.

Il n'y a pas de raison de changer d'orientation. Le cadre stratégique est un appel à la continuité sur la base du consensus tripartite de ces dernières années et du défi institutionnel et politique que la mondialisation représente pour nous, comme cela a été dit à la Conférence internationale du Travail en juin dernier. Il s'inscrit tout entier dans le mandat qui découle de notre Constitution.

Permettez-moi dans ce contexte de mentionner trois éléments qui auront une importance considérable pour nous dans les années à venir:

1. les possibilités que nous offre la réorientation des débats internationaux vers les objectifs de l'OIT;
2. de ce fait, les nouvelles demandes auxquelles le Bureau devra répondre;

3. ce qui m'amènera à parler des contraintes budgétaires auxquelles fait face notre Organisation.
Je prendrai ces trois points dans l'ordre.

1. Les possibilités

Depuis le Sommet social de Copenhague, qui était axé sur l'éradication de la pauvreté ainsi que sur la promotion du plein emploi et de la cohésion sociale, la réflexion internationale a fait de plus en plus de place aux objectifs de l'OIT, l'objectif de réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015 n'étant pas le moindre.

Le débat sur la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire a marqué une nouvelle étape en insistant sur le rôle de l'emploi productif et du travail décent dans les stratégies de lutte contre la pauvreté.

Ce point de vue a été repris par plusieurs réunions de haut niveau qui se sont tenues récemment, du Sommet de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, le premier du genre, qui a eu lieu à Ouagadougou, au Sommet extraordinaire des Amériques, organisé à Nuevo Leon, au Mexique, où des dirigeants ont apporté leur soutien aux «principes du travail décent consacrés par l'Organisation internationale du Travail» et souligné l'importance des droits et de la dignité des travailleurs pour le développement.

Le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, a amplifié le message lors du lancement du rapport de la Commission mondiale en septembre lorsqu'il a déclaré qu'il n'y a pas de meilleur programme de lutte contre la pauvreté que l'emploi et que le travail décent est le meilleur moyen d'accéder à l'autonomie économique et au bien-être social.

Le message de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a été largement diffusé et généralement bien accueilli. La nécessité d'une mondialisation juste qui crée des opportunités pour tous commence à être perçue comme une approche raisonnable et sensée dont tous les pays peuvent bénéficier.

Cela dit, nous savons que, dans beaucoup de pays, il y a d'importants déficits de travail décent et que tous les pays n'ont pas les mêmes possibilités. L'idée toute simple et pourtant si puissante que personne ne devrait être laissé de côté est la voie la plus raisonnable vers une société stable et vers la sécurité mondiale. Le gaspillage de compétences que représente le chômage massif de jeunes à travers le monde est un sombre rappel des défis qui se posent à nous.

Quand j'emploie le mot «sécurité», je pèse mes mots. Nous savons tous que si les nombreux déséquilibres qui marquent la vie des individus, des familles et des communautés devaient persister, c'est la stabilité sociale qui serait compromise.

L'application du mandat et des politiques tripartites de l'OIT est l'une des voies les plus sûres vers la sécurité des individus, et c'est une base solide pour la sécurité mondiale.

Toutes ces difficultés sont pour nous des occasions à saisir. Notre Constitution nous oblige, par la lettre et l'esprit, à agir.

Le nouveau contexte international amène nos mandants à nous demander avec force de consolider les quatre piliers du travail décent. Cette continuité est une caractéristique essentielle du cadre stratégique pour 2006-2009 dont vous êtes saisis.

Faire du travail décent un objectif mondial signifie d'abord et avant tout intensifier notre travail dans les pays avec les mandants en concevant, expliquant et soutenant des programmes réalistes permettant d'augmenter les possibilités de travail décent pour l'ensemble des hommes et des femmes. Dans chacun des Etats Membres, nos mandants devraient être à même de mesurer les progrès accomplis vers la réalisation de leurs propres objectifs en matière de travail décent et d'évaluer les politiques menées à cette fin.

Les institutions régionales et sous-régionales sont les mieux placées pour définir une voie équilibrée menant à l'intégration économique régionale à l'appui du travail décent. Un exemple particulièrement significatif à cet égard est l'approche adoptée par le Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique, où les Etats Membres ainsi que les communautés économiques régionales et l'Union africaine ont été désignés comme étant les principaux organismes chargés de la mise en œuvre de cette politique.

Lors de la Réunion régionale européenne en février prochain à Budapest, de la Réunion régionale Asie-Pacifique en République de Corée en octobre 2005 et du Sommet des Amériques à Buenos Aires en décembre 2005, nos mandants traiteront des questions d'emploi, de pauvreté et de gouvernance. Je tiens à cet égard à rappeler aussi le Forum sur l'emploi qui a été organisé en Chine en avril dernier et qui a été un grand succès.

S'engager aux côtés des institutions multilatérales et des partenaires mondiaux est également essentiel.

Dans les politiques internationales, l'emploi est le chaînon manquant entre croissance et réduction de la pauvreté. De fait, les inégalités et l'informalité s'aggravent quand la croissance, qui crée la richesse, ne s'accompagne pas des emplois décents qui la propagent par le biais de l'investissement et de la consommation. Lorsque le cycle vertueux du marché se brise, nous avons des problèmes, comme c'est le cas aujourd'hui. Aucune institution ne peut prétendre détenir à elle seule une solution, mais, ensemble, nous pouvons obtenir de meilleurs résultats et les mettre au service des personnes pour qui nous travaillons. Sur cette question essentielle, les faiblesses du système multilatéral sont patentées.

2. Faire face aux nouvelles demandes: renforcer notre capacité institutionnelle d'agir

Tous ces éléments exercent de nouvelles pressions sur nos capacités institutionnelles. L'Organisation et le Bureau sont appelés à redoubler d'efforts. Laissez-moi maintenant vous parler de certains des principaux défis que nous devons relever et de ce que j'envisage à cet égard.

A. Renforcer les capacités techniques

Nous devons en permanence renforcer notre contribution à la réalisation de résultats identifiables et mesurables. La mise en place d'une gestion axée sur les résultats doit être poursuivie et renforcée dans tous nos programmes.

Les moyens techniques dont nous disposons pour mener une analyse des politiques doivent être renforcés, notamment en ce qui concerne notre capacité d'intégration des politiques au niveau national. Nous devons examiner et analyser en profondeur les tendances récentes, démontrer avec vigueur qu'il est possible de mener à bien divers programmes par rapport à des réalités nationales diverses et valider les initiatives proposées en recourant à un tripartisme et à des partenariats toujours plus énergiques.

Tous ces objectifs impliquent de renforcer l'information statistique et l'analyse comparative. Une véritable banque du savoir du monde du travail. Les dimensions du travail décent qui ont trait à l'égalité entre hommes et femmes doivent être systématiquement prises en considération tout au long de notre travail.

B. Renforcer dans les pays et les régions les activités de conseil liées à nos quatre objectifs stratégiques

Ce sont les quatre dimensions principales du travail décent, composantes essentielles de la dimension sociale de la mondialisation auxquelles s'ajoutent les questions d'égalité entre hommes et femmes et de développement, qui permettent le mieux d'appréhender notre cadre stratégique:

- consolider une base universelle des droits au travail, en aidant les mandants et les Etats Membres ainsi que les autres acteurs concernés à promouvoir et appliquer les normes du travail ainsi que les principes et droits fondamentaux au travail;
- mettre l'emploi au centre des politiques sociales et économiques et promouvoir le développement de l'entreprise;
- financer et gérer une couverture plus étendue en matière de protection sociale et de protection du travail;
- renforcer le tripartisme et le dialogue social et encourager une large participation des partenaires sociaux à la conception et à la mise en œuvre des politiques.

Malgré l'augmentation des ressources dont disposent les régions depuis 2000, notre capacité dans les régions, les sous-régions et les pays est loin de nous permettre de répondre aux demandes croissantes de nos mandants. Progressivement, une nouvelle génération de responsables du BIT dans les bureaux locaux devrait être capable de compter sur une répartition appropriée des compétences de base du Bureau.

L'aide que nous apportons à nos mandants en réponse à leurs requêtes sera de façon croissante dispensée sous forme de programmes intégrés gérés sur la base des résultats, par lesquels nos priorités stratégiques seront adaptées aux caractéristiques locales. Les programmes par pays devront parfaitement s'intégrer aux activités des unités techniques du siège.

Cela aura pour effet d'accélérer l'intégration des programmes extrabudgétaires et de ceux qui sont financés par le budget ordinaire. Nous devons répondre à la demande croissante de ressources de coopération technique pour les régions en maintenant avec les donateurs un dialogue constructif et ouvert sur l'avenir.

C. Renforcer le tripartisme et les partenariats extérieurs

Le tripartisme est notre identité institutionnelle. Nous devons systématiquement continuer à le renforcer. Sur la base de l'avantage institutionnel que lui confère sa structure tripartite, l'OIT doit développer sa capacité de travailler en partenariat avec d'autres institutions, organisations et acteurs qui partagent notre message et notre approche.

C'est en travaillant efficacement, avec et par le truchement des partenaires qui ont les mêmes dispositions d'esprit dans les pays, les régions et le monde, que l'OIT a le plus de chances de réaliser nos objectifs communs. De fait, l'OIT ne pourra pas mettre en œuvre l'Agenda du travail décent si le système multilatéral et les autres acteurs clés ne se concentrent pas sur la mise en place d'une mondialisation juste. Mais le système dans son ensemble ne sera pas en mesure d'instaurer une mondialisation juste sans répondre à la demande démocratique de travail décent au niveau des pays.

D. Investir dans le perfectionnement du personnel

Le renforcement de l'OIT doit être fondé sur le développement des capacités du personnel. J'ai décidé de consacrer, dès 2006, 2 pour cent au moins des crédits affectés au personnel de chaque grand programme à la valorisation et à la formation des ressources humaines.

Le Bureau va devoir faire face à un important renouvellement de son personnel. Dans les cinq prochaines années, près de la moitié des fonctionnaires occupant actuellement des fonctions d'encadrement et de direction ainsi que d'appui auront atteint l'âge de la retraite.

Il va nous falloir entreprendre un énorme travail de transmission des connaissances et de développement d'un esprit d'équipe et ce sera pour nous l'occasion de recruter des professionnels hautement qualifiés et compétents, d'offrir aux femmes plus d'opportunités à des postes de haut niveau, et à nos fonctionnaires les plus méritants et productifs des perspectives de carrière prometteuses. Nous devrions élargir le caractère multiculturel de nos ressources humaines.

3. Restrictions budgétaires: les limites de la croissance zéro

Après avoir traité des opportunités, puis des capacités, j'aborde maintenant la question des incidences budgétaires.

Depuis de nombreuses années, l'OIT gère son budget selon la règle de la croissance zéro, fixée par la Conférence internationale du Travail, ce qui a induit une baisse des ressources réelles; en dollars constants, le budget de l'OIT a diminué de près de 6 pour cent depuis 1996-97.

Compte tenu des contraintes dues à la régression du budget réel, j'ai mené une gestion très prudente de nos ressources financières. J'ai cherché à obtenir des gains d'efficacité et j'ai réalisé des économies chaque fois que cela était justifié et possible. Cela m'a permis de consacrer des ressources supplémentaires aux régions et aux programmes techniques, et d'apporter ainsi un appui direct aux mandants.

Depuis 1996, les ressources allouées aux régions ont augmenté de 8,3 pour cent en valeur réelle et celles des services techniques ont été maintenues pour l'essentiel. Au cours de la période considérée, les ressources ont diminué de 4,1 pour cent pour les services de gestion, de 22,6 pour cent pour les services d'appui et de 25 pour cent pour les organes de décision.

Notre volonté de parvenir à plus d'efficacité n'a pas faibli. Nous rationalisons vigoureusement les structures administratives, nous réduisons les frais généraux en éliminant les dépenses inutiles et nous mettons en place des méthodes de travail plus efficaces à tous les niveaux.

J'ai récemment nommé un nouveau directeur exécutif, en charge de tous les services administratifs et de gestion du BIT, ainsi qu'un directeur exécutif de mon cabinet, qui aura notamment pour tâche de superviser le secteur de la coopération technique et des régions. Je suis désormais beaucoup plus impliqué dans les activités et programmes de l'OIT dans ces domaines, étant donné l'attention politique accrue qui leur est portée.

J'ai hérité d'une structure dans laquelle le Trésorier et contrôleur des finances était responsable non seulement des services financiers, mais également des publications, de la bibliothèque, des techniques de l'information et de l'administration interne. J'ai décidé qu'il se consacrerait uniquement aux fonctions financières, comme prévu dans les Règles de gestion financière et le Règlement financier. En conséquence le Trésorier me rendra compte par l'intermédiaire de la directrice exécutive du secteur de la gestion et de l'administration.

Ces nominations ont été faites en concertation avec le bureau du Conseil d'administration. Elles n'ont pas d'incidences financières et ont été faites dans le cadre du programme et budget actuel, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration. Je compte que la nomination de ces personnes aboutira à plus d'efficacité et de synergies et que nos programmes techniques et sur le terrain en bénéficieront.

Cela étant, nous avons maintenant atteint les limites en termes de gains d'efficacité.

Les augmentations réelles de programmes n'ont été possibles qu'en contrepartie de réductions opérées sur d'autres postes du budget. Ces réductions ont maintenant atteint leur limite dans un certain nombre de services.

Il est de plus en plus difficile de financer de nouvelles activités approuvées par le Conseil d'administration sur l'épargne générale. Et ceci parce que le montant des dépenses relatives aux programmes est désormais très proche de celui des crédits approuvés.

Qui plus est, il est urgent de procéder à quelques investissements «institutionnels» essentiels.

Nous avons notamment de gros investissements à faire dans le renforcement des capacités du personnel, dans la sécurité matérielle de nos locaux, dans les technologies de l'information et dans l'entretien des bâtiments et des équipements. L'application des normes minimales de sécurité opérationnelle établies par l'ONU requiert de nouveaux investissements. Les situations de crise engendrent d'importants frais de déménagement. Notre approche de la sécurité du personnel et des locaux doit toujours tendre vers un équilibre garantissant un niveau de sécurité approprié tout en respectant la tradition d'ouverture qui caractérise l'OIT et la vie privée du personnel.

Plusieurs bâtiments de l'OIT, y compris notre siège, prennent de l'âge; les dépenses d'entretien sont à la hausse. Il est urgent de reconstituer les avoirs du Fonds pour le bâtiment et le logement. Il faudra s'occuper de la question de l'absorption des frais d'exploitation d'IRIS et de sa mise en application dans les structures extérieures.

Avec votre aval, une partie de l'excédent de 2000-01 a été consacrée à des dépenses urgentes mais les investissements réalisés ne sont pas à la mesure des besoins.

L'engagement de faire de nouvelles économies et de renforcer l'efficacité

Soyons clairs. J'ai la volonté de faire encore des économies et de m'efforcer d'utiliser nos ressources avec encore plus d'efficacité. L'application diligente de la gestion axée sur les résultats est un moyen d'assurer une meilleure maîtrise des coûts et un meilleur contrôle des performances.

Comme pour les exercices précédents, j'ai demandé à tous les responsables de programmes de préparer leurs propositions pour 2006-07 avec, pour cible, des ressources équivalant à 95 pour cent de leurs crédits actuels. Pour y parvenir, ils ont proposé, entre autres mesures, des réductions

concernant les frais généraux et les postes de direction, des structures plus rationnelles, une diminution des voyages officiels et de la collaboration extérieure. J'examine actuellement ces propositions.

La dure réalité est que les investissements longtermes différés que j'ai mentionnés précédemment sont plus importants que les économies significatives que nous avons provisoirement identifiées.

Le Bureau se trouve ainsi confronté à des choix très difficiles.

Il ne serait pas responsable de ma part d'ignorer les investissements urgents dans la capacité des ressources humaines, la technologie de l'information, la sécurité, les installations et les bâtiments qui, comme je l'ai dit, ne peuvent plus être reportés.

Je ne peux pas non plus ignorer vos appels à un renforcement de notre soutien et de nos services. Nous n'avons qu'insuffisamment répondu aux demandes d'expansion de nos programmes régionaux ou d'accroissement des crédits ordinaires affectés à des programmes principalement financés par des ressources extrabudgétaires. Des donateurs suggèrent que nous investissions davantage dans le développement des produits afin de renouveler nos programmes. Vous avez réclamé une évaluation plus approfondie et plus régulière de tous nos programmes. La Conférence internationale du Travail a appuyé six domaines d'activité dans lesquels l'OIT peut contribuer à rendre plus juste la mondialisation. Il faudra financer une session maritime de la Conférence internationale du Travail.

Cela situe la préparation de mes Propositions de programme et de budget pour 2006-07 dans un contexte très difficile.

J'attends donc de vous des orientations.

Le paragraphe 144 du cadre stratégique décrit crûment la situation: *«Si le statu quo est maintenu en ce qui concerne le niveau du budget, l'OIT devra faire face à la nécessité de procéder à des investissements essentiels et de réduire les activités du programme et les services aux mandants alors que la demande ne cesse de croître... il faudra inévitablement engager au sein de la Commission du programme, du budget et de l'administration une discussion approfondie sur le niveau du budget ordinaire et sur la manière de traiter les investissements prioritaires pour lesquels les ressources font défaut.»*

Votre discussion guidera mes décisions lors de la préparation des Propositions de programme et de budget que je vous soumettrai en mars prochain. Vu le contexte que je viens de décrire, je ne saurais prendre ces décisions sans entendre d'abord votre point de vue.

Je sais parfaitement bien qu'il ne s'agit de questions faciles pour personne et notamment pour les pays développés et pays en développement qui supportent une charge budgétaire plus lourde. Je connais parfaitement bien les problèmes auxquels vous êtes confrontés et les positions que vous avez prises. Je sais que nous n'avons pas de réponses faciles.

Mais ce serait manquer à mes responsabilités que d'omettre de faire ressortir les implications cumulées d'une diminution de 6 pour cent de notre budget ordinaire au cours des dix dernières années.

Permettez-moi de dire pour conclure que, quelles que soient vos opinions sur ces questions, vous pouvez compter sur la volonté inébranlable du Bureau de continuer, dans le cadre de ses programmes et activités, à vous servir au mieux de ses capacités. Nous continuerons à faire tout ce que nous pouvons pour que le tripartisme soit une force puissante, positive et respectée aux niveaux national et international. Et je suis convaincu qu'ensemble nous réussirons.